Faculté des lettres et sciences humaines

Doctorat en psychologie
2019-2023

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Psychologie clinique

Des changements relatifs aux activités pédagogiques ou aux personnes-ressources présentées dans ce document peuvent être apportés en cours de programme. Le cas échéant, l'information pertinente sera communiquée en temps et lieu.

TABLE DES MATIÈRES

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROGRAMME 1

Le doctorat professionnel en psychologie (D.Ps.) 2

Les compétences qui déterminent la nature le parcours de formation professionnelle 2
- Les principaux indicateurs de compétences 3
- Le développement progressif des compétences 5

L'apprentissage par problèmes 6

L'action au cœur de la formation 8

Une prise en compte du pluralisme culturel 8

La structure du programme de formation 9

L'évaluation académique 11

Les exigences de l'Ordre des psychologues du Québec 11

L'exposition à diverses approches 13

Activités d'enseignement et de formation pratique 13

2. ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PRATIQUE 14

PSY779 Stage : évaluation psychométrique 15

PSY903 Évaluation psychologique / PSY906 Stratégies thérapeutiques 16
- Approche psychodynamique 16
- Approche humaniste 17
- Approche cognitive-comportementale 17
- Première entrevue 17

PSY905 Éthique et déontologie 18

PSY914 Diversité et psychologie 19

Cours optionnels : 2 sur 3 20
- PSY717 Approche humaniste 20
- PSY918 Approche psychodynamique 22
- PSY919 Approche cognitive-comportementale 23

PSY922 Psychopathologie 24

PSY927 Méthodes de recherche I / Méthodes qualitatives 25

PSY928 Méthodes de recherche II / Méthodes quantitatives 26

PSY933 Modèles de supervision 27

PSY950 Stage : Psychothérapie I 28

PSY951 Stage : Psychothérapie II / PSY952 Stage : psychothérapie III 30

PSY956 Consultation 32

PSY959 Relations interpersonnelles 33

PSY965 Problématique I 34

PSR969 Mémoire doctoral : détermination du sujet 35

PSY986 Psychopharmacologie 37
PSY989 Séminaires cliniques 38
PSY993 Psychothérapie de groupe 40
PSY994 Psychothérapie du couple 41
PSY995 Stage auprès des systèmes 42
PSY996 Psychométrie en évaluation clinique 43

3. CONDITIONS DE POURSUITE DU PROGRAMME 44
Exigence particulière au programme 45
Règlement des études de l'Université 45
Règlement facultaire complémentaire au règlement des études 45
L'épreuve écrite 46
L'examen général sous forme d'épreuve écrite 46
Les stages et l'internat 47
L'évaluation globale du rendement et de la conduite 48
Le comité d'évaluation 49
Éléments considérés 49
Rétroaction aux étudiantes et aux étudiants 51
Mesures à la suite d'un rendement ou d'une conduite jugés non satisfaisants 51
Ce que peut faire une étudiante ou un étudiant qui se sent lésé dans ses droits 51

4. L'INTERNAT 52
But de l'internat 53
Durée de l'internat 53
Critères des choix de lieux d'internat 53
Rémunération de l'internat 54
Responsable des internats 54

4. NOTES DIVERSES 55
A) À qui s'adresser 56
B) La présence aux activités pédagogiques 56
C) La charge de travail attendue 56
D) Rôle et responsabilités des doctorantes et doctorants 57
E) L'utilisation d'ordinateurs et téléphones portables en classe 57
F) La participation aux rencontres de supervision 57
G) La confidentialité des rencontres de supervision 57
H) Des besoins psychothérapeutiques 58

I) Le respect des échéances 58
J) La mise en forme des travaux écrits 59
K) Le Règlement d'évaluation des apprentissages 59
L) Le plagiat et autres délits 59
M) La qualité de la langue 59
N) Une demande de révision de note 60
O) Les résultats académiques communiqués sous forme de cotes 61
P) Un service de soutien à la recherche 61
Q) L'interruption des études au 3e cycle 62
R) Absence prolongée et non planifiée du directeur ou de la directrice de mémoire doctoral 62
S) Heures des activités 62
T) Des liens Internet utiles 63

6. COHORTES D'ÉTUDIANTES ET D'ÉTUDIANTS 64
Étudiantes et étudiants en psychologie clinique 65
Étudiantes et étudiants en psychologie organisationnelle 66
Étudiantes et étudiants en intervention en enfance et adolescence 67

7. PERSONNES-RESSOURCES 68
Personnes-ressources pour le cheminement en psychologie clinique 69
Coordonnées des personnes-ressources sur le campus de Sherbrooke 71

Appendices

Appendice A Balises pour l'attribution des cotes pour les cours
Appendice B Balises pour l'interprétation des cotes pour les stages et l'internat
Appendice C Quelques définitions fournies par l'OPQ
Appendice D Rôle et responsabilités des doctorantes et des doctorants
Appendice E Document informatif sur le plagiat

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROGRAMME

LE DOCTORAT PROFESSIONNEL EN PSYCHOLOGIE (D.Ps.)

Le programme de doctorat en psychologie offert à l'Université de Sherbrooke a pour mission de former des praticiens et des praticiennes capables d'exercer la profession de psychologue avec compétence. C'est ainsi qu'à l'instar de l'Ordre des psychologues du Québec (OPQ), ce programme s'articule autour de domaines de compétences inhérents à la profession.

Ces domaines de compétences sont présentés dans le présent document ainsi que les moyens pris pour permettre à chacune des étudiantes et à chacun des étudiants d'atteindre progressivement les cibles qui les mèneront vers l'acquisition des compétences visées.

LES COMPÉTENCES QUI DÉTERMINENT LE PARCOURS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Une compétence est une capacité d'action stable, autonome, reposant sur des savoirs intégrés de divers types et pertinents à la profession. Pour être compétent, il ne suffit pas de cumuler des connaissances théoriques ou de maîtriser des habiletés professionnelles. La notion de compétence va au-delà de ces acquis et réfère à une réalité complexe et dynamique. Sera jugée compétente une personne qui est capable de mobiliser ses connaissances et habiletés de façon pertinente et au moment opportun, dans une situation de travail. Tel que l'explique Le Boterf[1] :

> Pour être compétent, il faut savoir sélectionner les éléments nécessaires dans le répertoire des ressources, les organiser et les employer pour réaliser une activité professionnelle, résoudre un problème, ou réaliser un projet. Face à un problème à résoudre ou un projet à réaliser, se construit une architecture cognitive particulière de la compétence. De nature combinatoire, la compétence est une imbrication de multiples ingrédients qui auront été triés à bon escient. Ce n'est pas une simple addition de savoirs partiels.

Les domaines de compétences qui correspondent à la profession de psychologue sont les suivants : la relation interpersonnelle, l'évaluation, l'intervention et la consultation, la recherche, l'éthique et la déontologie, la gestion, puis la supervision.

LA RELATION INTERPERSONNELLE

Établir et maintenir une alliance de travail constructive avec les clients et les systèmes-clients, avec les collègues et avec les réseaux professionnels.

L'ÉVALUATION

À partir d'une ou de différentes méthodes d'évaluation appropriées, analyser un problème, le conceptualiser, le décrire, et en présenter sa compréhension au client ou au système-client.

L'INTERVENTION

Mettre en œuvre les actions appropriées en vue de favoriser, de restaurer, de maintenir ou de développer le fonctionnement optimal du client ou du système-client.

[1] Le Boterf, G., 1994. *De la compétence : essai sur un attracteur étrange*. Paris. Les éditions d'organisation, p. 23

LA CONSULTATION
Planifier et gérer un processus de changement tout en ne détenant pas un contrôle direct sur la démarche de changement elle-même et en exerçant les rôles appropriés à la situation, selon l'analyse systématique qui en aura été faite.

L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE
Établir des relations professionnelles en s'appuyant sur des valeurs et des principes d'éthique, en respectant les normes déontologiques en vigueur.

LA GESTION
Planifier et mener ses activités professionnelles avec jugement et efficience, respecter les contextes particuliers d'intervention, gérer adéquatement plusieurs activités professionnelles concomitantes et interagir avec professionnalisme en toute circonstance.

LA SUPERVISION
Gérer une relation orientée vers le développement de compétences professionnelles propres à la profession.

LA RECHERCHE
Utiliser et conduire des recherches utiles à l'intervention dans le respect des bases scientifiques de la discipline.

LES PRINCIPAUX INDICATEURS DE COMPÉTENCES

Les indicateurs de compétences sont les comportements observables permettant de situer l'évolution de chacun et de chacune sur son parcours de développement de compétences. Nous en présentons ici les principaux, en vue de concrétiser les visées du programme de formation. Bien que les indicateurs soient déterminés en fonction de compétences spécifiques, il importe de comprendre que celles-ci sont souvent imbriquées les unes aux autres; c'est le cas par exemple des compétences en évaluation, en intervention et en éthique et déontologie.

Au plan de la relation interpersonnelle

L'étudiante ou l'étudiant démontre :

- la capacité d'établir un climat de confiance
- la capacité de maintenir une intervention professionnelle dans une dynamique de coopération
- des habiletés d'écoute active et d'empathie à l'égard du client
- la capacité de réguler ses interactions pour assurer l'efficacité de l'intervention et
  - de porter un regard critique sur soi
  - et de s'autoréguler

Au plan de l'évaluation

L'étudiante ou l'étudiant démontre la capacité :

- de recevoir et d'analyser une demande d'aide
- de conduire une évaluation diagnostique
- de sélectionner et d'administrer des tests psychométriques et d'en interpréter les résultats
- de tenir compte de l'influence des psychotropes sur les symptômes et les comportements de la personne
- d'évaluer l'information recueillie lors de l'évaluation
- de formuler sa compréhension clinique d'un cas
- de communiquer au client sa compréhension clinique et ses hypothèses de travail

- de décider s'il faut référer
- de rédiger un rapport d'évaluation psychologique de façon appropriée

Au plan de l'intervention
L'étudiante ou l'étudiant démontre :
- la capacité de formuler un plan d'intervention adéquat
- la capacité de choisir et d'appliquer des stratégies thérapeutiques appropriées
- la capacité de planifier, d'encadrer et d'adapter le déroulement d'un processus d'intervention qui tient compte de la prise concomitante d'un psychotrope
- la capacité à élaborer et à appliquer un plan de sevrage efficace et sécuritaire
- un souci de sa responsabilité professionnelle
- la capacité de faire une analyse critique de son intervention

Au plan de la consultation
L'étudiante ou l'étudiant démontre la capacité :
- à déterminer qui est le client de l'intervention et de qui se compose le système-client
- de prendre en compte les différentes composantes du système
- de planifier et de gérer un processus de consultation en utilisant des stratégies appropriées ou de référer à des ressources spécialisées, le cas échéant
- d'apporter une contribution particulière à son milieu de pratique professionnelle à travers l'exercice de différents rôles, notamment celui de conseiller.

Au plan de l'éthique et de la déontologie
L'étudiante ou l'étudiant démontre la capacité :
- d'assurer une tenue de dossier adéquate
- de déceler des problématiques éthiques
- de référer aux codes de déontologie de l'OPQ, au Code des professions et aux autres codes pouvant s'avérer nécessaires
- de résoudre un dilemme éthique et d'affirmer les motifs sous-jacents au choix
- d'appliquer les normes déontologiques et ses choix éthiques dans son action professionnelle

Au plan de la gestion
L'étudiante ou l'étudiant démontre :
- la capacité de prendre en compte les contextes légaux et socioéconomiques des milieux où il intervient
- un respect des politiques, des procédures et des règles de fonctionnement propres à son milieu d'intervention
- la capacité d'interagir avec professionnalisme avec d'autres praticiens ou des tiers partis associés à une intervention
- un souci de la qualité des services offerts aux clients

Au plan de la supervision
L'étudiante ou l'étudiant démontre la capacité :
- de tenir compte des aspects systémiques d'une demande de supervision
- d'utiliser des méthodes et des outils appropriés au développement de compétences en contexte de travail
- d'évaluer les compétences visées par la supervision

Au plan de la recherche
L'étudiante ou l'étudiant démontre la capacité :
- de faire une utilisation critique de la recherche dans sa pratique professionnelle
- de concevoir et de réaliser une recherche utile à la pratique professionnelle

LE DÉVELOPPEMENT PROGRESSIF DES COMPÉTENCES

La compétence nécessite la mise en jeu d'un répertoire de ressources dans différentes situations de travail. Aussi, d'une activité pédagogique à l'autre, divers savoirs seront sollicités, découverts, transmis, mis en mouvement, testés et évalués afin de faire progresser l'étudiante ou l'étudiant vers l'atteinte du but : être une ou un psychologue reconnu compétent, voire performant. La progression vers ce but se fait sur un parcours de quatre années au cours desquelles l'étudiante et l'étudiant seront tantôt considérés novices, débutants puis, en fin de parcours, compétents ou performants. S'inspirant de différentes sources[2], ces quatre stades du développement des compétences peuvent être définis comme suit.

Novice
La personne a peu ou n'a pas d'expérience et dépend presque entièrement des règles qui lui sont enseignées pour accomplir une tâche. La personne novice n'est pas en mesure de juger ce qui est le plus important dans une situation spécifique, ni de déterminer dans quels cas il vaut mieux faire exception à la règle.

Débutant
La personne a rencontré suffisamment de situations réelles pour saisir la signification de certains aspects particuliers à une situation donnée. Elle a besoin d'aide pour établir les priorités et faire les choix professionnels appropriés.

Compétent
La personne a acquis de l'expérience et est en mesure de comprendre les particularités d'une situation complexe. Elle peut aussi tenir compte des buts à long terme et de la planification qu'elle a faite pour déterminer quels aspects de la situation sont importants. La personne compétente agit de façon autonome et est efficace dans la plupart des cas.

Performant
La personne reçoit les situations de façon globale. Il s'agit d'un changement dans le processus de perception et d'analyse qui facilite la prise de décision puisque la personne performante émet un nombre limité d'hypothèses de solution et se centre sur l'aspect central de la situation. Elle effectue un raisonnement conscient pour en arriver à la prise de décision.

Au cours des deux premières années du programme, les étudiantes et les étudiants passeront d'un niveau novice à un niveau débutant dans la plupart des domaines de compétences définis plus haut. L'étape de l'internat doit ensuite permettre de devenir compétent ou compétente dans chacun des domaines, et ce, selon le profil correspondant au cheminement professionnel choisi. Dans l'éventualité où les niveaux atteints par l'étudiant ou l'étudiante ne sont pas rencontrés en conformité avec la progression attendue, la suite de son parcours fait l'objet d'une évaluation pouvant mener à la détermination d'objectifs spécifiques ou à la suspension des études.

[2] Dreyfus-Benner, P. (1984). *From novice to expert*. Californie : Addison-Wesley. Frenette-Leclerc, C.A. (1992). Sur le chemin de l'expertise. *Nursing Québec*, *12* (1), 48-54. Logan, J. et Marvin, B. (1993) Nurses learning patterns. *L'infirmière Canadienne, 89* (3), 18-22. Ressources et modèle de différenciation fournis par Louise Villeneuve, auteure du livre L'encadrement du stage supervisé (1994), publié aux Éditions Saint-Martin.

L'APPRENTISSAGE PAR PROBLÈMES

Muchielli soulignait en 1988[3] que les adultes retiennent approximativement 10 % de ce qu'ils lisent, 20 % de ce qu'ils entendent, et ainsi de suite jusqu'à dire qu'ils retiennent 90 % de ce qu'ils disent et font. Il s'avère donc essentiel d'utiliser des stratégies pédagogiques qui favorisent la participation active des étudiantes et étudiants. Nous considérons que chaque étudiante et chaque étudiant est l'acteur principal de sa formation. Les personnes-ressources assurent surtout la mise en place des conditions favorisant l'utilisation du potentiel créateur de chacun et chacune.

L'équipe professorale du département de psychologie de l'Université de Sherbrooke a fait le choix d'utiliser dans plusieurs cours l'approche de l'***apprentissage par problèmes*** (APP). Il s'agit d'un mode qui fait d'abord appel au traitement actif de l'information par l'étudiante ou l'étudiant et qui favorise le travail en groupe, contexte représentatif du milieu du travail. Dumais[4] de la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke, où l'apprentissage par problèmes a pris un essor notable au cours des dernières décennies, explique qu'il s'agit d'une méthode pédagogique caractérisée par l'utilisation, dès le début du processus d'apprentissage, du contexte de situations vécues par des clients ou des systèmes-clients pour acquérir des connaissances propres à la discipline, pour apprendre les procédures de résolution de problème, et pour acquérir de façon optimale des connaissances dans le domaine de l'intervention. Bédard, Turgeon, Tardif et Des Marchais[5] énoncent que : « présentation et analyse de cas simulés, apprentissage contextuel, engagement actif de l'étudiant, interactions entre les pairs, mode d'apprentissage autonome caractérisent sommairement l'approche par problèmes » (p.1). Exposant les présupposés de l'APP, ces auteurs (idem, p. 4) expliquent que :

> Essentiellement, l'APP vise à favoriser : (1) le rappel des connaissances antérieures et leur élaboration; (2) l'acquisition et la structuration de nouvelles connaissances; (3) l'intégration des sciences cliniques et des sciences de base ou de la pratique et de la théorie.
>
> Cette approche vise également à développer : (1) des habiletés d'autoapprentissage (autonomie et engagement personnel dans la tâche); (2) une meilleure base de connaissances; (3) des habiletés de résolution de problèmes.
>
> De plus, l'APP est susceptible d'augmenter : (1) la performance clinique ou la capacité à intervenir dans des situations professionnelles pratiques; (2) la motivation intrinsèque (curiosité épistémologique). Finalement, l'APP veut favoriser la poursuite de l'apprentissage après les études doctorales (*long-life learning*).

L'APP est une méthode pédagogique structurée. Des étapes bien définies guident la démarche d'apprentissage. Celles-ci sont présentées dans la figure 1. Au cours de ces étapes, les personnes-ressources jouent un rôle de tuteur, c'est-à-dire un guide qui accompagne les étudiantes et étudiants, mettant en veilleuse le rôle d'expert qui leur est traditionnellement attribué. Une initiation à ce mode d'apprentissage est réalisée au cours de la première semaine du programme.

---

[3] *Les méthodes actives dans la pédagogie des adultes*
[4] *L'apprentissage par problèmes : description des étapes* (1992).
[5] *L'apprentissage par problèmes à l'ordre universitaire : fondements, résultats obtenus et limites*, Colloque de l'AIPU (1995).

Le choix de l'approche de l'APP amène une nouvelle façon de considérer la structure d'une session académique. En effet, plutôt que de parler de cours spécifiques distribués de façon régulière sur une session, nous parlons d'activités successives et souvent interreliées, chaque activité s'articulant plus souvent qu'autrement autour d'une situation soumise à l'analyse des étudiantes et étudiants. Nous visons une démarche d'apprentissage intégrée dans laquelle les connaissances et les habiletés ne se développent pas de façon isolée les unes des autres.

L'APP sera surtout activée au cours de la première année de formation. Cependant, d'autres moyens seront mis en œuvre pour favoriser l'apprentissage des étudiantes et des étudiants. Parfois, une variante à cette approche sera mise de l'avant par une personne-ressource. À d'autres moments, des simulations, des exercices spécifiques, des jeux de rôles, des séminaires ainsi que des exposés magistraux seront utilisés en vue de favoriser l'apprentissage optimal.

L'ensemble des activités pédagogiques est conçu de façon à introduire des situations concrètes visant à favoriser : a) une compréhension des contextes d'intervention, b) une mise en lumière des acquis antérieurs de l'étudiante ou de l'étudiant, c) une connaissance des variables pouvant influencer la dynamique de la situation, d) une connaissance des savoirs et actions professionnelles pouvant être déployés, e) la réflexion dans l'action, puis f) l'analyse de l'action.

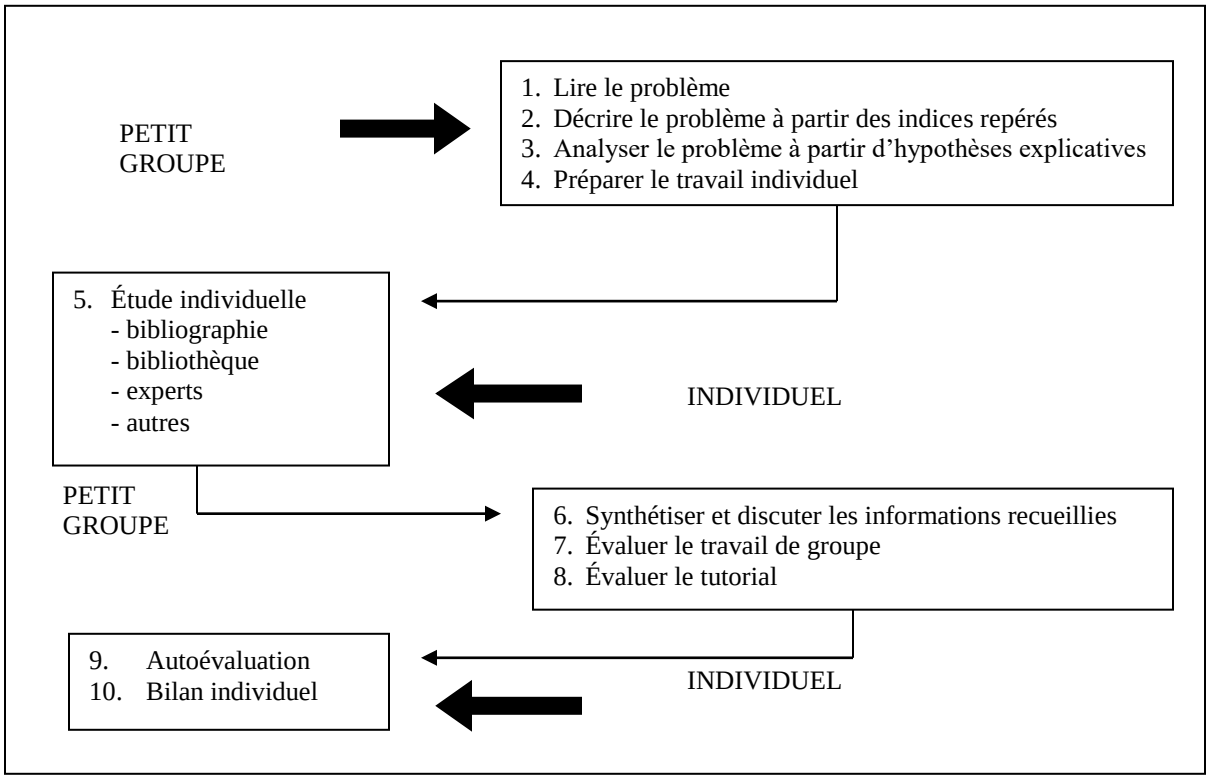

Figure 1 : Les étapes de l'apprentissage par problèmes (APP)
Source : adaptation de Bédard, Turgeon, Tardif et Des Marchais, 1995, p. 3.

L'ACTION AU CŒUR DE LA FORMATION

Puisqu'il s'agit d'un programme de doctorat professionnel, il est primordial que l'action soit au cœur des activités de formation. Le Boterf (1994) précise d'ailleurs que c'est dans une pratique de travail que se déploient les compétences. Ce sont donc des gens compétents pour intervenir dans différents contextes professionnels qui gradueront au terme de la formation. Les stages (15 crédits) et l'internat (36 crédits) prennent certes une place importante dans le programme. Ces activités de formation pratique se déroulent dans un cadre supervisé qui reconnaît que le ou la stagiaire n'est pas au terme de sa formation. Que son niveau d'autonomie pourra croître alors qu'il ou elle franchit les stades, passant de novice, à débutant, puis à compétent. Des ateliers de supervision en groupe sont un moyen privilégié pour relativiser les apprentissages et apprendre à les utiliser dans différents contextes.

Certains stages ou internats se déroulent à l'interne, soit au Centre d'intervention en psychologie de l'Université de Sherbrooke (CIPUS) (campus Sherbrooke) ou à la Clinique d'évaluation et d'intervention en enfance et adolescence (campus Longueuil) alors que d'autres se déroulent dans des organismes externes. Le Département assume la responsabilité de mettre en place les moyens permettant d'offrir un lieu de stage à toutes les étudiantes et à tous les étudiants, mais ceux-ci doivent suivre les règles d'attribution des stages, s'y présenter au moment convenu et s'y engager pour la durée du mandat prescrite selon l'entente. Il en est de même pour l'internat, bien qu'à cette étape, l'étudiante ou l'étudiant puisse lui-même trouver son internat, sous réserve que cet internat respecte les règles et les attentes du programme. Si l'étudiante ou l'étudiant refuse les stages ou les internats proposés, sans motifs jugés acceptables par le Département, s'il omet de s'y présenter ou, encore, si une candidate ou un candidat est refusé en entrevue de sélection par trois milieux d'internat, au cours du même exercice de placement, le Département n'assume aucune responsabilité sur les conséquences académiques ou pécuniaires qui peuvent en découler. Lorsque rencontrées, de telles situations doivent faire l'objet d'une évaluation spécifique par les responsables de la formation pratique, en concertation avec les instances décisionnelles compétentes, afin de décider des modalités qui s'imposeront pour la poursuite ou non du programme.

UNE PRISE EN COMPTE DU PLURALISME CULTUREL

Consciente à la fois de la présence croissante de la diversité ethnoculturelle au sein des populations et du caractère ethnocentrique des théories et modèles d'intervention développés en psychologie, l'équipe professorale a choisi d'être attentive au développement d'une attitude critique et interrogative vis-à-vis de l'intervention en contexte de diversité culturelle. Cette préoccupation est d'ailleurs partagée dans le monde scientifique et professionnel depuis bon nombre d'années, tel qu'illustré par les propos de Pawlik et D'Ydewalle[6], de Kline et Rowe[7] ou de l'APA[8] et de l'OPQ[9]qui soulignent tous l'importance d'intégrer dans nos schèmes d'analyse une compréhension des variables culturelles qui influencent les comportements et rapports humains.

[6] Pawlik et D'Ydewalle (1996). Psychology and the global commons, *American Psychologist*, *51*, 488-495.
[7] Kline et Rowe (1998). *Psychologie canadienne*, 142-148.
[8] American Psychological Association (2003). *American Psychologist*, *58*, 377-402.
[9] « Les immigrants et nous », *Psychologie Québec*, mai 2008.

LA STRUCTURE DU PROGRAMME DE FORMATION

Le programme de formation en est un de 120 crédits répartis entre :
- des activités obligatoires pour tous, celles du tronc commun (74 crédits);
- des activités liées au cheminement choisi, soit la psychologie clinique, l'intervention en enfance et adolescence ou la psychologie organisationnelle (46 crédits).

Ainsi, au cours des deux premières années du programme, les étudiantes et les étudiants acquièrent un savoir et développent des habiletés à travers des activités pédagogiques puis à travers des stages et des ateliers ou séminaires de développement professionnel qui optimisent l'apprentissage à partir de l'action. Tout au long de ce processus de formation, l'équipe professorale a le souci de s'assurer que les étudiantes et les étudiants se développent selon les exigences d'un programme de 3e cycle en psychologie et d'un comportement professionnel, faute de quoi des mesures correctives peuvent être mises de l'avant. Cependant, au terme de ces deux années, tel que requis par le Règlement des études, un examen général a lieu et celui-ci est déterminant dans la décision de permettre à un étudiant ou à une étudiante de poursuivre ses études doctorales. De plus, une évaluation globale du dossier d'un étudiant ou d'une étudiante peut mener à l'interruption de son parcours de formation, voire à son exclusion du programme. (Voir à ce sujet la section 3 du présent document.)

Bien que nous ayons fait le choix, au département de psychologie, d'offrir une formation par compétences selon une structure pédagogique particulière, nous devons nous conformer à certaines contraintes institutionnelles, dont celle d'attribuer les activités pédagogiques et les résultats académiques à des sigles et titres de cours spécifiques. Les cours qui seront inscrits à votre programme et apparaîtront sur votre relevé de notes, tout au long du programme sont les suivants. Ils sont présentés ici selon le parcours habituel, déterminé par le programme. À noter que ce dernier peut être ajusté sans préavis.

Session 1 : Automne 2019 (22 crédits)
- PSY779 Stage : évaluation psychométrique (1 cr.) lien 1[10] (se poursuit à l'hiver)
- PSY903 Évaluation psychologique (3 cr.) lien 1
- PSY905 Éthique et déontologie (3 cr.) lien 1 (se poursuit à l'hiver)
- PSY906 Stratégies thérapeutiques (3 cr.) lien 1
- PSY922 Psychopathologie (3 cr.) lien 1
- PSY950 Stage : psychothérapie I (4 cr.) lien 1 (se poursuit à l'hiver)
- PSY959 Relations interpersonnelles et autorégulation (2 cr.) lien 1 (se poursuit à l'hiver)
- PSY996 Psychométrie en évaluation clinique (3 cr.) lien 1

Session 2 : Hiver 2020 (6 crédits)
- PSY717 Approche humaniste (3 cr.) lien 2
  ou PSY918 Approche psychodynamique (3 cr.) lien 2
  ou PSY919 Approche cognitive-comportementale (3 cr.) lien 2
- PSY927 Méthodes de recherche I (qualitatives) (3 cr.) lien 1

Session 3 : Été 2020 (3 crédits)
- PSR969 Mémoire doctoral : détermination du sujet (3 cr.) lien 1

[10] Lien 1 signifie qu'il s'agit d'un cours obligatoire; lien 2 signifie qu'il s'agit d'un cours optionnel.

Session 4 : Automne 2020 (19 crédits)

- PSY914 Diversité et psychologie (3 cr.) lien 1 (se poursuit à l'hiver)
- PSY717 Approche humaniste (3 cr.) lien 2
  ou PSY919 Approche cognitive comportementale (3 cr.) lien 2
  ou PSY918 Approche psychodynamique (3 cr.) lien 2
- PSY928 Méthodes de recherche II (quantitatives) (3 cr.) lien 1 (se poursuit à l'hiver)
- PSY951 Stage : Psychothérapie II (4 cr.) lien 1
- PSY956 Consultation (2 cr.) lien 1
- PSY989 Séminaires cliniques (2 cr.) lien 1 (se poursuit à l'hiver)
- PSY993 Psychothérapie de groupe (2 cr.) lien 2
  ou PSY994 Psychothérapie de couple (2 cr.) lien 2

Session 5 : Hiver 2021 (9 crédits)

- PSY952 Stage : Psychothérapie III (4 cr.) lien 1
- PSY965 Problématique I (1 cr.) lien 1
- PSY986 Psychopharmacologie (2 cr.) lien 1
- PSY995 Stage auprès des systèmes (2 cr.) lien 1

Session 6 : Été 2021 (3 crédits)

- PSR944 Mémoire doctoral : rédaction du projet (3 cr.) lien 1

Session 7 : Automne 2021 (13 crédits)

- PSY933 Modèles de supervision (1 cr.) lien 1
- PSR945 Mémoire doctoral : dépôt et évaluation du projet (3 cr.) lien 1
- PSY961 Internat I (9 cr.) lien 1

Session 8 : Hiver 2022 (15 crédits)

- PSR 935 Mémoire doctoral : cueillette de données (6 cr.) lien 1
- PSY962 Internat II (9 cr.) lien 1

Session 9 : Été 2022 (3 crédits)

- PSR946 Mémoire doctoral : analyse des données (3 crédits) lien 1

Session 10 : Automne 2022 (12 crédits)

- PSR947 Mémoire doctoral : interprétation des données (3 cr.) lien 1
- PSY963 Internat III (9 cr.) lien 1

Session 11 : Hiver 2023 (15 crédits)

- PSR999 Terminaison du mémoire doctoral (6 cr.) lien 1
- PSY964 Internat IV (9 cr.) lien 1

Session 12 : Été 2023

- Inscription en rédaction

L'ÉVALUATION ACADÉMIQUE

De nombreuses ressources devront être acquises et mobilisées tout au long du programme de formation, tant au plan du savoir théorique, que du savoir-faire et du savoir être. Cherchant à offrir un programme qui permet un apprentissage progressif et intégré, l'évaluation se veut aussi un processus rendant compte de l'intégration progressive des apprentissages. Ceux-ci seront parfois évalués au terme d'une activité d'enseignement spécifique, parfois à travers les activités de stage et parfois à l'occasion de la mise en place d'une modalité d'évaluation globale, en fin de session. Des balises servant à évaluer les apprentissages et habiletés sont présentées dans les Appendices A et B.

LES EXIGENCES DE L'ORDRE DES PSYCHOLOGUES DU QUÉBEC

Comme notre programme donne accès à l'Ordre des psychologues du Québec (OPQ), nous devons respecter certaines exigences qui sont évaluées lors d'un processus d'agrément par l'Ordre. Notamment, selon le *Manuel d'évaluation des programmes de doctorats en psychologie* distribué par l'OPQ en avril 2016 (p. 26 et suivantes) :

a) les activités de stage doivent comporter un minimum de 700 heures de formation pratique supervisée, dont un minimum de 250 heures de contact client, incluant au moins 100 heures de contact direct, le reste des heures de contact client devant être complété par du contact indirect;

b) l'internat doit comporter un minimum de 1600 heures de formation pratique supervisée, dont un minimum de 600 heures de contact client, incluant au moins 400 heures de contact direct. Le reste des heures de contact client devant être complété par du contact indirect. Chacun et chacune doit recevoir au total 325 heures de supervision (125 heures lors des stages et 200 heures lors de l'internat), incluant 150 heures de supervision individuelle (50 heures pour les stages et 100 heures lors de l'internat). Les principales exigences relatives à la formation pratique sont résumées dans le tableau 1. Des définitions des notions de contact client et de différents types de supervision sont fournies à l'Appendice C.

Tableau 1

Exigences minimales de l'OPQ pour la formation pratique (2300 heures)		
COMPÉTENCES	**STAGE** (700 heures)	**INTERNAT** (1600 heures)
Évaluation	500 heures	
Intervention	500 heures	
Consultation	50 heures	
Supervision	50 heures	
CONTACT CLIENT	250 heures (dont 100 heures de contact direct)	600 heures (dont 400 heures de contact direct)
SUPERVISION REÇUE	125 heures (dont 50 heures de supervision individuelle)	200 heures (dont 100 heures de supervision individuelle)

L'EXPOSITION À DIVERSES APPROCHES

Au département de psychologie de l'Université de Sherbrooke, les étudiantes et les étudiants en psychologie clinique sont exposés à plusieurs approches qui mettent de l'avant des stratégies et des outils privilégiés dans l'actualisation des compétences professionnelles : l'approche humaniste, l'approche psychodynamique et l'approche cognitive-comportementale. Selon ses intérêts personnels, l'étudiante ou l'étudiant aura la possibilité, en un deuxième temps, d'approfondir deux de ces approches puis, éventuellement et selon le lieu d'internat et la personne qui en supervisera les activités professionnelles, de travailler selon une approche privilégiée. Précisons toutefois que **nous ne formons pas des spécialistes d'une approche ou de l'autre**, visant plutôt à permettre aux futurs professionnels de considérer diverses approches comme des outils qui s'avèrent utiles dans différentes situations.

> Si des approches différentes existent dans notre profession, cela tient à la grande complexité du fonctionnement humain, particulièrement dans les sphères comportementales, affectives et relationnelles. Chaque approche aborde cette complexité sous l'angle qui lui est propre, l'étudie et tente de la théoriser avec les lunettes grossissantes qui sont les siennes. Parce que chacune se situe à un endroit bien précis pour observer et théoriser, ce qu'elle découvre reflète forcément une facette de la réalité, et ce sont là ses forces. Pour la même raison, tout ce qui se trouve hors du champ visuel de ses lunettes lui échappe, et ce sont là ses faiblesses. Aucune approche ne peut à elle seule englober la totalité d'une telle complexité, mais chacune observe sous sa loupe une tranche non négligeable de celle-ci. Dans la réalité clinique, chaque approche a sa place parce que les besoins des clients sont diversifiés.
>
> D^re^ Monique Brillon, psychologue
> *Psychologie Québec*, juillet 2011, vol. 28 (4), p. 28

ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PRATIQUE

La section qui suit sert à présenter, **en ordre numérique selon les sigles de cours ou de stage**, les activités pédagogiques des deux premières années du parcours de formation professionnelle. Au début de chaque activité, les personnes-ressources qui le jugent à propos distribuent un plan de cours ou un syllabus plus complet. Notons que dans le cas des cours utilisant l'APP, il ne convient pas de fournir des objectifs spécifiques, puisqu'ils sont déterminés au sein des groupes.

2. ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PRATIQUE

Vous trouverez dans cette section des informations générales sur les activités d'enseignement (introduction, compétences visées, apprentissages spécifiques). Un plan de cours, remis au début des cours, viendra préciser les autres éléments (calendrier, matériel, évaluation, etc.)

PSY779 STAGE : ÉVALUATION PSYCHOMÉTRIQUE

A) INTRODUCTION

Ce stage vise le développement des ressources professionnelles nécessaires à l'évaluation menée à l'aide d'outils psychométriques. Il est l'occasion de mettre en application les apprentissages réalisés dans le cadre du cours *PSY996 Psychométrie en évaluation clinique*.

B) COMPÉTENCES VISÉES

Évaluation

- la capacité de conduire une évaluation diagnostique
- la capacité de sélectionner et d'administrer des tests psychométriques et d'en interpréter les résultats
- la capacité d'évaluer l'information recueillie lors de l'évaluation
- la capacité de formuler sa compréhension clinique d'un cas
- la capacité de rédiger un rapport d'évaluation psychologique

C) LA SUPERVISION

La supervision est assurée par un ou une psychologue qui aura la responsabilité d'encadrer un groupe d'environ quatre stagiaires. Les modalités spécifiques entourant le déploiement de ce stage et la supervision seront présentées en début d'année.

PSY903 ÉVALUATION PSYCHOLOGIQUE
PSY906 STRATÉGIES THÉRAPEUTIQUES

A) INTRODUCTION

Ces deux activités interdépendantes sont fusionnées et amorcent la formation professionnelle des étudiantes et des étudiants en psychologie clinique. Chacune des approches, psychodynamique, humaniste, cognitive-comportementale, est traitée dans le cadre de ces deux sigles de cours. S'ajoutent six heures de formation visant l'acquisition d'habiletés spécifiques à la première entrevue clinique ainsi qu'une activité d'intégration.

B) COMPÉTENCES VISÉES

Relation interpersonnelle

- la capacité d'établir un climat de confiance
- la capacité de maintenir une intervention professionnelle dans une dynamique de coopération
- la capacité de réguler ses interactions pour assurer l'efficacité de l'intervention

Évaluation

- la capacité de conduire une évaluation psychologique
- la capacité d'évaluer l'information recueillie lors de l'évaluation

Intervention

- la capacité de formuler un plan d'intervention adéquat
- la capacité de choisir et d'appliquer des stratégies thérapeutiques appropriées

APPROCHE PSYCHODYNAMIQUE

C) APPRENTISSAGES SPÉCIFIQUES VISÉS

1. Connaître la définition et la fonction thérapeutique de certains concepts clés de l'approche psychodynamique.
2. Se familiariser avec la description et la fonction de l'association libre et de l'interprétation.
3. Se remémorer la description des stades oral, anal et phallique, en lien avec la symbolique qui s'y relie.
4. Réfléchir aux notions de conflit psychique et d'angoisse.
5. Déterminer dans quels cas l'approche psychodynamique est appropriée.
6. S'initier à l'évaluation et à la formulation de cas selon l'approche psychodynamique.
7. Être en mesure de formuler des hypothèses psychodynamiques sur le fonctionnement psychologique d'une personne.

APPROCHE HUMANISTE

C) APPRENTISSAGES SPÉCIFIQUES VISÉS

1. Apprendre à évaluer la personne et le changement thérapeutique selon les courants de la psychologie humaniste.
   - 1.1 savoir évaluer les forces de la personne
   - 1.2 savoir reconnaître les exceptions au problème
2. Apprendre à évaluer la qualité de la relation thérapeutique et s'autoréguler dans l'action selon l'approche de la psychologie humaniste.
   - 2.1 savoir s'autoréguler dans l'action
   - 2.2 savoir alterner de stratégies
   - 2.3 savoir établir un partenariat
   - 2.4 savoir se concerter

APPROCHE COGNITIVE-COMPORTEMENTALE

C) APPRENTISSAGES SPÉCIFIQUES VISÉS

1. Être en mesure de cerner les principaux symptômes présents dans un tableau clinique.
2. Pouvoir distinguer l'évaluation cognitive comportementale de l'évaluation diagnostique et connaître les avantages d'une évaluation combinant les deux approches.
3. Connaître et savoir appliquer les méthodes utilisées et les principaux outils disponibles pour mener une évaluation cognitive comportementale d'une problématique psychologique.
4. Connaître et savoir respecter les éléments et les principes de base pertinents à une évaluation cognitive comportementale.
5. Décrire les facteurs impliqués dans le développement et le maintien de difficultés psychologiques et savoir les expliquer à partir des théories de l'apprentissage.
6. Savoir formuler une compréhension clinique pertinente dans un cadre cognitif comportemental.
7. Savoir conduire une évaluation cognitive comportementale d'une problématique donnée et savoir en faire l'analyse dans un cadre de compréhension clinique cognitif comportemental en vue de formuler des pistes d'intervention.

PREMIÈRE ENTREVUE

C) APPRENTISSAGES SPÉCIFIQUES VISÉS

Être en mesure de réaliser les premières entrevues d'un suivi psychologique.

- Connaître l'information pertinente à recueillir.
- Connaître l'information nécessaire à transmettre.
- Connaître les paramètres nécessaires à l'établissement d'une relation de confiance.

PSY905 ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

Une première partie de ce cours s'adresse aux groupes des cheminements en psychologie clinique et organisationnelle. Les spécificités relatives à chacun des domaines de pratique seront ensuite abordées en deuxième partie.

A) INTRODUCTION

Les professionnels doivent être sensibles aux autres, respectueux envers leurs clients et avoir une conduite irréprochable. De plus, ils doivent pouvoir faire la démonstration qu'ils peuvent établir des relations professionnelles dans le respect des normes déontologiques en vigueur qui, au Québec, ont force de loi. Ce cours vise à développer ces attitudes et ces conduites chez les futures professionnelles et les futurs professionnels que seront les étudiantes et les étudiants du programme.

B) COMPÉTENCES VISÉES

- la capacité de référer aux codes de déontologie de l'OPQ, au Code des professions et aux autres lois qui encadrent le travail du psychologue
- la capacité de déceler des problématiques éthiques
- la capacité de résoudre un dilemme éthique et d'affirmer les motifs sous-jacents au choix
- la capacité d'appliquer les normes déontologiques et ses choix éthiques dans son action professionnelle
- la capacité d'assurer une tenue de dossier adéquate

C) APPRENTISSAGES SPÉCIFIQUES VISÉS

1. Comprendre ce qu'est l'Ordre des psychologues du Québec, notamment en ce qui concerne son rôle, ses comités, ses instances, son fonctionnement.
2. Comprendre que l'exercice d'une profession implique un comportement différent de celui d'un citoyen ordinaire et identifier les lois qui régissent les professionnels.
3. Comprendre les valeurs et principes sous-jacents au code de déontologie de l'OPQ.
4. Se dégager de la lettre que peuvent représenter les règlements, pour en saisir l'esprit et ainsi apprendre à poser un jugement éthique.
5. Connaître les principes d'application et les aspects pratiques relatifs à la tenue d'un dossier psychologique
6. Connaître les éléments constituant la tenue d'un dossier psychologique.
7. Rédiger les éléments propres à un dossier psychologique de façon à ce qu'ils répondent aux normes de l'OPQ et aux exigences du milieu de stage de première année, le CIPUS.

PSY914 DIVERSITÉ ET PSYCHOLOGIE

Une première partie de ce cours s'adresse aux groupes des cheminements en psychologie clinique et organisationnelle. Les spécificités relatives à chacun des domaines de pratique seront ensuite abordées en deuxième partie.

A) INTRODUCTION

Il importe en ce XXIe siècle de reconnaître le pluralisme culturel au sein des populations occidentales. Au Québec, l'immigration a d'ailleurs été retenue comme stratégie pour assurer le développement démographique de la population. Les nouveaux arrivants, venus de tous les coins de la planète, apportent avec eux leur bagage culturel (langue, croyances religieuses, coutumes, valeurs, façons d'éduquer les enfants, etc.) lequel, s'il est très éloigné du nôtre, peut rendre difficile leur adaptation à notre société et engendrer de l'incompréhension face à leur réalité. Le cours PSY914 vise à sensibiliser une nouvelle génération de psychologues à prendre en compte les variables culturelles qui influencent les attitudes, les émotions et les comportements et à se libérer des visions ethnocentriques qui caractérisent, encore aujourd'hui, bon nombre de théories et de modèles véhiculés en psychologie. Ce cours vise également à créer un espace de réflexion sur ce qu'implique une intervention culturellement compétente, en abordant différentes thématiques telles que l'évaluation en contexte de diversité culturelle, les variations culturelles au niveau de la psychopathologie, de la manifestation des symptômes et de l'expression de la détresse, la relation thérapeutique et le transfert et contre-transfert culturel, les modèles théoriques de l'intervention en contexte de diversité culturelle.

Ce cours se donne principalement sous forme de séminaires et d'ateliers.

B) COMPÉTENCES VISÉES

Évaluation

- la capacité de conduire une évaluation psychologique
- la capacité d'évaluer l'information recueillie lors de l'évaluation
- la capacité de formuler sa compréhension clinique d'un cas
- la capacité d'établir un plan de traitement qui tienne compte des variables culturelles

Intervention

- la capacité de choisir et d'appliquer des stratégies thérapeutiques appropriées
- la capacité de reconnaître les éléments de transfert et de contre-transfert culturel

C) APPRENTISSAGES SPÉCIFIQUES VISÉS

1. Comprendre l'influence de la culture sur les processus psychologiques.
2. Connaître des concepts clés qui aident à comprendre les différences entre gens de cultures distinctes.
3. Connaître l'impact des expériences pré-migratoires, migratoires et post-migratoires sur les immigrants et les réfugiés.
4. Connaître et réfléchir sur les compétences culturelles propres à l'intervention.
5. Acquérir des savoirs relatifs à l'évaluation culturelle de cas cliniques.
6. Procéder à des évaluations culturelles de cas cliniques.
7. Acquérir des savoirs relatifs à l'intervention thérapeutique en contexte de diversité culturelle.

COURS OPTIONNELS : 2 SUR 3

PSY717 APPROCHE HUMANISTE
PSY918 APPROCHE PSYCHODYNAMIQUE
PSY919 APPROCHE COGNITIVE-COMPORTEMENTALE

Après une introduction aux trois approches enseignées au département avec les cours *PSY903 Évaluation psychologique* et *PSY906 Stratégies thérapeutiques*, le programme permet l'approfondissement de deux parmi celles-ci. Vers la fin de la première session, les étudiantes et étudiants seront invités à indiquer leur préférence, ce qui déterminera la séquence dans laquelle les différentes approches seront proposées à l'horaire. À noter que 5 inscriptions sont minimalement nécessaires pour qu'une approche puisse être offerte à une session donnée.

PSY717 APPROCHE HUMANISTE

A) INTRODUCTION

Ce cours optionnel fait suite aux apprentissages effectués dans le cadre des activités des cours PSY903 et PSY906.

B) COMPÉTENCES VISÉES

Relation interpersonnelle

- la capacité d'établir un climat de confiance
- la capacité de maintenir une relation professionnelle dans une dynamique de coopération
- des habiletés d'écoute active et d'empathie à l'égard du client
- la capacité de réguler ses interactions pour assurer l'efficacité de l'intervention :
  - porter un regard critique sur soi
  - s'autoréguler

Évaluation

- la capacité de recevoir et d'analyser une demande d'aide

Intervention

- la capacité de choisir et d'appliquer des stratégies thérapeutiques appropriées
- un souci de sa responsabilité professionnelle
- la capacité de faire une analyse critique de son intervention

Éthique et déontologie

- la capacité d'appliquer les normes déontologiques et ses choix éthiques dans son action professionnelle

Cette activité se subdivise en deux ateliers dont les contenus sont par ailleurs interreliés. Le premier est plus spécifiquement axé sur la notion de créativité en psychothérapie, et le second sur les enjeux relationnels de la pratique clinique.

ATELIER A

C) APPRENTISSAGES SPÉCIFIQUES VISÉS

1. Comprendre l'origine et la nature de la place centrale accordée à la créativité dans le développement du courant et de la pensée humaniste;
2. Comprendre les fonctions possibles de la créativité en contexte thérapeutique selon plusieurs angles, par exemple:
   - favoriser la symbolisation par le client de son expérience subjective;
   - encourager une exploration plus approfondie du contenu clinique;
   - favoriser la conscience réflexive et la flexibilité du thérapeute pour s'ajuster au style et aux besoins spécifiques de chaque client;
   - renforcer l'alliance de travail et l'engagement en psychothérapie
3. Réfléchir sur la notion de posture créative du thérapeute;
4. S'initier à des techniques d'intervention créatives à travers lesquelles peuvent s'actualiser les valeurs et les postulats fondamentaux de l'approche humaniste.

ATELIER B

C) APPRENTISSAGES SPÉCIFIQUES VISÉS

1. Approfondir la compréhension des enjeux relationnels en psychothérapie et la contribution de la personne qu'est le thérapeute en lien avec ceux-ci;
2. Se familiariser avec la notion de conscience réflexive de soi en action en contexte thérapeutique et la mettre en pratique;
3. Mieux comprendre ce que sont les impasses relationnelles et la posture de thérapeute favorable à leur résolution.

PSY918 APPROCHE PSYCHODYNAMIQUE

A) INTRODUCTION

Ce cours optionnel fait suite aux apprentissages effectués dans le cadre des activités des cours PSY903 et PSY906. Le cours propose deux activités d'apprentissage, une première sur la notion de transfert et de contre-transfert et une deuxième sur la notion de résistance en psychothérapie.

B) COMPÉTENCES VISÉES

Évaluation

- la capacité de conduire une évaluation psychologique

Intervention

- la capacité de formuler un plan d'intervention adéquat
- la capacité de choisir et d'appliquer des stratégies thérapeutiques appropriées

C) APPRENTISSAGES SPÉCIFIQUES VISÉS

1. Réfléchir aux principes de transfert et de contre-transfert, à partir d'une perspective objectale.
2. Réfléchir à la notion de résistance en psychothérapie.
3. Utiliser le fruit de ces réflexions pour éclairer certaines situations vécues avec les clients en psychothérapie.
4. Connaître diverses stratégies thérapeutiques utilisées dans une intervention fondée sur l'approche psychodynamique.

PSY919 APPROCHE COGNITIVE-COMPORTEMENTALE

A) INTRODUCTION

Ce cours optionnel fait suite aux apprentissages effectués dans le cadre des activités des cours PSY903 et PSY906.

B) COMPÉTENCES VISÉES

Évaluation

- la capacité d'évaluer l'information recueillie lors d'une évaluation cognitive comportementale en vue de la formulation d'une compréhension clinique et de la planification d'interventions cognitives comportementales

Intervention

- la capacité de formuler un plan d'intervention adéquat
- la capacité de choisir et d'appliquer des stratégies thérapeutiques appropriées

C) APPRENTISSAGES SPÉCIFIQUES VISÉS

1. S'initier à diverses stratégies cognitives-comportementales supportées empiriquement.
2. S'initier à l'application de ces stratégies thérapeutiques en prenant soin de réfléchir aux principales difficultés pouvant être rencontrées et aux façons de les solutionner.
3. Comprendre les facteurs psychologiques sous-jacents aux méthodes d'intervention abordées.
4. Être sensibilisé aux facteurs à considérer dans le choix des stratégies thérapeutiques à privilégier.

PSY922 PSYCHOPATHOLOGIE

A) INTRODUCTION

Ce cours s'insère dans le cadre de la compétence *Évaluation*. L'exercice de cette compétence nécessite une compréhension des problématiques permettant d'établir des plans d'intervention adéquats. Parfois, les classifications diagnostiques sont un outil utile, voire parfois nécessaire, à cette compréhension et au plan d'intervention qui s'ensuit. Ce cours permettra de développer l'habileté à utiliser les critères diagnostiques du DSM-5 et à promouvoir le développement d'un jugement professionnel dans son utilisation. De plus, il visera à considérer d'autres aspects du fonctionnement psychologique en vue d'étayer la démarche d'évaluation. Il servira aussi à adopter des interventions d'évaluation appropriées face à des situations de dangerosité au plan clinique.

B) COMPÉTENCES VISÉES

Évaluation

- la capacité de conduire une évaluation diagnostique
- la capacité d'évaluer l'information recueillie lors de l'évaluation
- la capacité de formuler une compréhension clinique d'un cas et d'émettre des hypothèses de travail

C) APPRENTISSAGES SPÉCIFIQUES VISÉS

1. Formuler des impressions diagnostiques à partir de la classification du DSM-5
2. Décrire et différencier certains troubles de la personnalité (anciennement l'Axe II) des troubles cliniques (anciennement l'Axe I) en tenant compte également des comorbidités.
3. Élaborer un diagnostic différentiel
4. Exercer son jugement clinique de façon nuancée en intégrant d'autres éléments du fonctionnement psychologique de l'individu (statut mental, capacités de mentalisation, mécanismes de défense, enjeux relationnels, transférentiels et contre-transférentiels)
5. Repérer dans un tableau clinique les éléments de dangerosité, évaluer le niveau de dangerosité (à l'aide d'instruments valides au besoin) et, s'il y a lieu, établir un plan d'intervention approprié

PSY927 MÉTHODES DE RECHERCHE I
MÉTHODES QUALITATIVES

Ce cours s'adresse aux groupes des cheminements en psychologie clinique et en psychologie organisationnelle.

A) INTRODUCTION

La pratique de la psychologie s'appuie sur des fondements scientifiques. Il importe, en tant que futures professionnelles et futurs professionnels d'avoir de bonnes connaissances des applications pratiques des méthodes et des stratégies de recherche. Dans le domaine des sciences humaines, les méthodes de recherche qualitatives s'avèrent fort utiles pour explorer les expériences humaines, notamment les processus de changement qui sont centraux à la pratique de la psychologie. Ce cours, tout comme le cours *PSY928 Méthodes de recherche II*, vise deux objectifs principaux : 1) favoriser chez les étudiantes et les étudiants le développement d'une attitude critique et éclairée face à l'utilisation de la documentation scientifique et 2) préparer les étudiantes et les étudiants aux travaux de recherche à effectuer dans le cadre du mémoire doctoral.

B) COMPÉTENCES VISÉES

- Faire une utilisation critique de la recherche dans sa pratique professionnelle;
- Apprendre à utiliser une méthodologie de travail efficace à des fins de rédaction du mémoire doctoral;
- Situer, examiner et mettre en pratique des méthodes de production et d'analyse qualitatives des matériaux empiriques d'une recherche scientifique.

C) APPRENTISSAGES SPÉCIFIQUES VISÉS

1. Connaître les fondements de la recherche qualitative;
2. Faire un tour d'horizon des critères de rigueur en recherche qualitative;
3. Se sensibiliser aux enjeux éthiques de la recherche qualitative;
4. Comprendre les fondements de la gestion et de l'analyse des données en recherche qualitative;
5. Se familiariser avec différentes approches en recherche qualitative;
6. Expérimenter et maîtriser les exercices pratiques d'ordre épistémologique, méthodologique et technique;
7. Développer une attitude critique et son identité professionnelle à travers les écrits, les discussions et les mises en situation portant sur des recherches qualitatives.

PSY928 MÉTHODES DE RECHERCHE II
MÉTHODES QUANTITATIVES

Ce cours s'adresse aux groupes des cheminements en psychologie clinique et en psychologie organisationnelle.

A) INTRODUCTION

Le cours vise deux objectifs principaux : 1) favoriser chez les étudiantes et les étudiants le développement d'une attitude critique et éclairée face à l'utilisation de la documentation scientifique et 2) préparer les étudiantes et les étudiants aux travaux de recherche à effectuer dans le cadre du mémoire doctoral. En lien avec ces objectifs, le cours met l'accent sur la compréhension et l'utilisation adéquate et créatrice des diverses composantes du cycle de la recherche.

B) COMPÉTENCES VISÉES

Recherche

- la capacité de faire une utilisation critique de la recherche dans sa pratique professionnelle
- la capacité de concevoir et de réaliser une recherche utile à la pratique professionnelle

C) APPRENTISSAGES SPÉCIFIQUES VISÉS

1. Être en mesure de formuler de bonnes questions de recherche, à partir de phénomènes rencontrés dans différents domaines d'intervention.
2. Pouvoir traduire les questions de recherche en hypothèses opérationnelles.
3. Pouvoir concevoir des plans de recherche adéquats en fonction des hypothèses avancées.
4. Être capable de choisir et de réaliser, à l'aide du logiciel statistique SPSS, les analyses statistiques pertinentes à la vérification des hypothèses.
5. Être capable d'interpréter les résultats des analyses.
6. Être en mesure de rendre compte des activités de recherche dans le cadre d'un rapport de recherche, en respectant les normes de rédaction scientifiques (APA).

PSY933 MODÈLES DE SUPERVISION

(Ce cours est offert aux 2 ans)

A) INTRODUCTION

Une visée du programme de doctorat est d'outiller les étudiantes et les étudiants à apporter une contribution particulière au développement des compétences d'individus. C'est ainsi qu'en tant que psychologue, ils peuvent être appelés à superviser des jeunes professionnelles ou professionnels ou des stagiaires, dans des domaines reliés à la psychologie.

B) COMPÉTENCES VISÉES

Relation interpersonnelle

- la capacité d'établir un climat de confiance
- la capacité de maintenir une intervention professionnelle dans une dynamique de coopération
- la capacité de réguler ses interactions pour assurer l'efficacité de l'intervention

Supervision

- la capacité d'utiliser des méthodes et des outils appropriés au développement de compétences en contexte de travail
- la capacité d'évaluer les compétences visées par la supervision

C) APPRENTISSAGES SPÉCIFIQUES VISÉS

1. Faire la distinction entre la supervision, la thérapie et le mentorat.
2. Comprendre les particularités de chacune des étapes du processus de supervision.
3. Développer une attention particulière à la nature de la relation superviseur-supervisé.
4. Connaître des méthodes et des outils de supervision.
5. Connaître les principes d'évaluation du développement des compétences en contexte de supervision.
6. Pouvoir établir un contrat de supervision clair.

PSY950 STAGE : PSYCHOTHÉRAPIE I

Dans le cadre du premier stage en psychothérapie, ce sont des habiletés de base qui sont visées et une approche privilégiée n'est donc pas prépondérante dans la supervision.

A) INTRODUCTION

Le stage est l'occasion de mobiliser son savoir, son savoir-faire et son savoir être dans le développement des compétences nécessaires à l'exercice de la profession en contexte d'évaluation diagnostique ou de psychothérapie, particulièrement celles de l'*Évaluation*, de la *Relation interpersonnelle*, de l'*Intervention* et de *l'Éthique et déontologie*. Le programme prévoit deux autres stages en psychothérapie permettant de se développer au plan professionnel, passant progressivement d'un niveau de novice à un niveau de compétent. À cela s'ajoute un stage complémentaire de 2 crédits permettant d'acquérir des habiletés de base en intervention auprès d'un système, soit le couple ou le groupe.

Le stage de première année débute à la mi-octobre par des activités préparatoires aux premières étapes d'un suivi psychologique, à la tenue de dossiers cliniques et à l'implication dans le milieu de stage, soit le CIPUS. Chaque étudiante et étudiant se voit assigner un client en début de stage et un deuxième en cours de stage. Le stage se poursuit jusqu'à la fin avril, au rythme d'une journée et demi à deux journées par semaine. Notez que bien qu'une période spécifique soit réservée à l'horaire pour les activités de stage (comprenant les entrevues thérapeutiques, la tenue de dossier, l'analyse de ses entrevues, la préparation de la supervision et les rencontres de supervision), les entrevues thérapeutiques peuvent se dérouler à tout autre moment correspondant à l'horaire prévu pour la consultation au CIPUS.

Le stage doit permettre des activités de contact client direct, de contact client indirect ainsi que d'autres activités nécessaires à la prestation de services psychologiques. Les définitions de ces différents volets d'une activité de stage sont précisées en Appendice C.

B) LA SUPERVISION

La supervision est assurée par un ou une psychologue, membre du corps professoral. Ce ou cette psychologue porte la responsabilité d'une préparation rigoureuse et d'un suivi adéquat aux actes professionnels posés par le ou la stagiaire.

Deux formes de supervision sont utilisées pour accompagner le ou la stagiaire dans sa démarche d'apprentissage : la supervision individuelle et la supervision en groupe. Les groupes sont composés de quatre stagiaires supervisés par la même personne.

Les rencontres de supervision en groupe fournissent l'occasion d'être exposé à un plus grand nombre de situations cliniques. Les modalités de supervision sont en partie semblables d'un groupe à l'autre, notamment en ce qui a trait à l'utilisation d'enregistrements audiovisuels pour échanger sur les cas présentés et les compétences mises en action. Cependant, chaque superviseur ou superviseure jouit d'une liberté d'action selon ses particularités. Les stagiaires ont une part importante de responsabilité dans la préparation et le déroulement de ces rencontres de supervision. À cet effet, ils présentent, entre autres, des analyses critiques de choix et d'actions faits lors de leurs entrevues thérapeutiques, ainsi que les objectifs et stratégies envisagées pour les rencontres subséquentes.

L'OPQ définit ainsi la supervision de groupe (*Manuel d'évaluation des programmes de doctorat en psychologie*, avril 2016, p. 36) :

> La supervision est qualifiée « de groupe » lorsque les membres d'un groupe participent à la supervision de leur collègue, ce qui contribue à enrichir leur exposition à divers types de cas, de clientèles, de systèmes ou de groupes communautaires et de modalités d'évaluation et d'intervention. Les étudiants y développent aussi des habiletés d'interaction professionnelle et y consolident leur identité professionnelle.

☞ Notez que les superviseures et superviseurs doivent informer leurs collègues, notamment les responsables pédagogiques et la responsable du programme, de toute situation pouvant affecter négativement le parcours de formation de l'étudiante ou de l'étudiant ou compromettre nos responsabilités éthiques, et ce, dans le meilleur intérêt de l'étudiante ou de l'étudiant, de nos partenaires, des clients et de la profession.

C) L'ÉVALUATION ACADÉMIQUE LIÉE AUX ACTIVITÉS DE STAGE

L'évaluation *sommative* des habiletés acquises par chaque étudiante ou étudiant est sous la responsabilité de chacune des personnes assurant la supervision des stagiaires. Cette responsabilité s'effectue à travers leur observation de la manifestation (ou non) de ces habiletés. Il revient ainsi au superviseur ou à la superviseure de déterminer dans quelle mesure le ou la stagiaire a développé chacune des habiletés visées, et ce, à l'aide d'indicateurs. De plus, une évaluation *formative* sera faite autour du mois de décembre ou janvier (à la discrétion du superviseur)

Une fiche et une grille d'analyse présentant de façon détaillée le niveau de maîtrise visé pour chacune des habiletés, les indicateurs liés à ces habiletés et la pondération accordée à chacune dans l'évaluation est remise à chaque stagiaire en temps et lieu.

Il est possible d'ajouter une modalité d'évaluation par un comité mandaté si un étudiant ou une étudiante présente des difficultés particulières.

PSY951 STAGE : PSYCHOTHÉRAPIE II
PSY952 STAGE : PSYCHOTHÉRAPIE III

A) INTRODUCTION

Au cours de la deuxième année, l'action prend le dessus en tant que moyen d'apprentissage, et ce, à travers un stage continu (même si deux sigles sont inscrits au profil de cours). Le stage est une occasion privilégiée d'apprentissage. Il permet une intégration des savoirs acquis et le développement des habiletés professionnelles. C'est une activité qui nécessite par ailleurs la capacité de porter un regard critique sur ses actions; regard qui permet de mieux saisir les dynamiques en jeu, d'identifier ses ressources personnelles (ses forces, ses limites, son style personnel) ainsi que les voies dans lesquelles il faut peaufiner ses compétences. En deuxième année, le stage est une occasion de parfaire l'intégration des habiletés professionnelles développées au cours de la première année. Une maîtrise plus élevée de ces compétences est alors démontrée.

B) COMPÉTENCES VISÉES

Alors que le stage est un lieu d'intégration de l'ensemble des compétences professionnelles, parmi les huit domaines de compétences qui encadrent le programme de doctorat en psychologie, quatre sont particulièrement visés par cette activité de stage : le domaine de l'*Évaluation*, celui de l'*Intervention*, celui de la *Relation interpersonnelle* et, bien entendu, celui de l'*Éthique et déontologie*.

Évaluation

- À partir d'une ou de différentes méthodes d'évaluation appropriées, analyser un problème, le décrire, le conceptualiser et en présenter sa compréhension au client

Intervention

- Gérer un processus d'intervention auprès d'un client

Relations interpersonnelles

- Établir et maintenir une relation thérapeutique ou de travail auprès d'un client

Éthique et déontologie

- Appliquer le code de déontologie de l'Ordre des psychologues du Québec puis être en mesure de procéder à une délibération éthique qui consiste à soupeser les conséquences des décisions professionnelles à la lumière de valeurs professionnelles

Des indicateurs spécifiques sont présentés aux stagiaires à travers une grille d'évaluation des habiletés développées au cours du stage. Ces habiletés sont en lien avec les apprentissages visés qui focalisent le savoir-faire et le savoir être.

C) RESSOURCES SPÉCIFIQUES À DÉVELOPPER

Le développement des compétences nécessite une mobilisation de divers types de savoirs. Dans le cadre du stage, c'est le savoir-faire qui est mis en action, soutenu par un savoir être congruent et s'appuyant sur des connaissances théoriques. Le savoir-faire se manifeste dans les relations et les actions professionnelles avec un client, mais il se manifeste aussi dans les rapports avec le superviseur ou la superviseure, ainsi qu'avec ses collègues du programme de doctorat.

Voici les habiletés qui composent le savoir-faire attendu d'un étudiant ou d'une étudiante en deuxième année de formation; le niveau de maîtrise attendu pour chacune de ces habiletés peut varier et une information plus détaillée à ce sujet est communiquée en contexte de supervision.

SAVOIR-FAIRE EN CONTEXTE D'INTERVENTION

- Établir un climat de confiance.
- Maintenir une relation d'aide professionnelle dans une dynamique de coopération.
- Manifester des habiletés d'écoute active et son empathie à l'égard du client.
- Conduire une évaluation psychologique.
- Analyser l'information recueillie lors de l'évaluation.
- Formuler sa compréhension clinique d'un cas.
- Formuler un plan d'intervention adéquat.
- Communiquer au client sa compréhension clinique et ses hypothèses de travail.
- Choisir et appliquer des stratégies appropriées.
- Démontrer un souci de sa responsabilité professionnelle.
- Assurer une tenue de dossier adéquate.

SAVOIR-FAIRE EN CONTEXTE DE RÉFLEXION ET DE SUPERVISION

- Utiliser l'expérience de supervision de façon active et responsable.
- Manifester une ouverture à la critique et à l'autocritique.
- Établir et maintenir des relations de qualité avec la superviseure ou le superviseur.
- Analyser et réfléchir sur son intervention.
- Manifester une conscience de son expérience en tant que thérapeute.

PSY956 CONSULTATION

A) INTRODUCTION

Telle que définie dans le *Manuel d'évaluation des programmes de doctorat en psychologie* de l'OPQ (2016, p. 19), la consultation au cours de laquelle :

> le psychologue est invité à émettre des opinions et des avis tout en ne détenant pas un contrôle direct sur la démarche de changement elle-même. La consultation est une interaction habituellement planifiée à l'avance entre le psychologue (consultant) et un ou plusieurs collègues, clients ou membres d'un système (famille, organisation, collectivité) en rapport avec un programme spécifique ou une problématique donnée.

B) COMPÉTENCES VISÉES

Relation interpersonnelle

- la capacité d'établir un climat de confiance
- la capacité de maintenir une intervention professionnelle dans une dynamique de coopération
- la capacité de réguler ses interactions pour assurer l'efficacité de l'intervention

Consultation

- la capacité à déterminer qui est le client de l'intervention et de qui se compose le système-client
- la capacité de prendre en compte les différentes composantes du système
- la capacité d'apporter une contribution particulière à son milieu de pratique professionnelle à travers l'exercice de différents rôles, notamment celui de conseiller.

C) APPRENTISSAGES SPÉCIFIQUES VISÉS

1. Connaître divers rôles du clinicien consultant, incluant celui d'intervenant, d'évaluateur, de formateur, d'agent de rétroaction, et de conseiller, en fonction des différents contextes où le psychologue peut intervenir en tant que clinicien consultant
2. Comprendre le processus qui définit la relation du système consultant-client (qu'il s'agisse d'un individu, d'un groupe ou d'une organisation), plus particulièrement au regard de l'*Entrée* dans le système.
3. Savoir adapter les étapes d'un processus de consultation aux particularités de son intervention.
4. Connaître les principaux problèmes éthiques liés au rôle de clinicien consultant.

PSY959 RELATIONS INTERPERSONNELLES

A) INTRODUCTION

Les habiletés liées à la compétence globale des relations interpersonnelles seront traitées au cours de l'ensemble des activités pédagogiques du programme, notamment lorsqu'il est question d'apprendre à établir une relation de confiance avec son client ou sa cliente ou lorsque l'accent est mis sur la gestion d'un processus d'intervention de manière coopérative. Cependant, au plan spécifique de la relation interpersonnelle, notons qu'il importe de :

- développer une conscience de son propre fonctionnement dans ses relations interpersonnelles;
- développer des habiletés et des attitudes favorables à l'établissement d'une relation professionnelle de qualité avec un client ou une cliente.

Deux types d'activités académiques traitent de façon particulière le développement des habiletés au plan de la relation interpersonnelle : un atelier de formation de base et un atelier de développement professionnel qui, celui-ci, se déroule en parallèle au stage.

B) COMPÉTENCES VISÉES

Relation interpersonnelle

- la capacité d'établir un climat de confiance
- la capacité de maintenir une intervention professionnelle dans une dynamique de coopération
- les habiletés d'écoute active et d'empathie à l'égard du client
- la capacité de réguler ses interactions pour assurer l'efficacité de l'intervention
    - porter un regard réflexif et critique sur soi
    - s'autoréguler

C) APPRENTISSAGES SPÉCIFIQUES VISÉS

1. Réfléchir sur la nature et les particularités d'une relation thérapeutique.
2. Connaître, comprendre et développer les habiletés relationnelles de base nécessaires à l'établissement d'une relation de confiance et d'une alliance de travail en contexte thérapeutique.
3. Favoriser le développement d'une capacité d'introspection et d'autocritique ainsi que d'une perspective intersubjective dans le travail effectué en contexte thérapeutique.
4. Développer l'habileté à présenter un cas clinique.

PSY965 PROBLÉMATIQUE I

L'activité *PSY965 Problématique I* a été conçue pour permettre aux étudiantes et aux étudiants de travailler à l'acquisition de connaissances en fonction d'intérêts particuliers et personnels qu'ils peuvent avoir. Il s'agit en fait d'acquérir des connaissances relatives aux caractéristiques d'une clientèle ou d'un contexte d'intervention défini comme particulier en raison d'une problématique spécifique ou d'un niveau développemental particulier.

Les problématiques s'insèrent dans le cadre du développement de la compétence *Évaluation*.

Des thèmes sont proposés. Les étudiantes et les étudiants indiquent parmi ces thèmes ceux auxquels elles et ils souhaitent s'inscrire. Les deux thèmes réunissant suffisamment de personnes (5 inscriptions) sont retenus.

PSR969 MÉMOIRE DOCTORAL : DÉTERMINATION DU SUJET

LES ACTIVITÉS D'ENCADREMENT DE GROUPE

Au cours des deux premières années de formation, huit modules de trois heures sont offerts afin de préparer et accompagner les étudiants et les étudiants dans le processus complet de réalisation d'un mémoire doctoral. Ces modules ne se substituent pas au rôle du directeur ou de la directrice de recherche mais apportent un complément d'information utile à l'autonomie de l'étudiante et de l'étudiant. Ils fournissent une occasion de connaître et de mieux comprendre le processus de recherche lié à la réalisation du mémoire doctoral. La participation aux ateliers associés à ces modules fournit l'occasion aux étudiants et aux étudiantes de partager leurs préoccupations et d'obtenir des réponses concrètes concernant les actions et les étapes à venir. Des explications, des contenus concrets, des exercices et des discussions de groupes favorisent la mise en action vers la réalisation du mémoire doctoral.

Les huit modules portent sur les sujets qui suivent.

1. Processus de réalisation du mémoire doctoral
2. Choix du directeur de recherche
3. Recherche bibliographique
4. Normes de l'APA
5. Lecture et analyse critique des écrits
6. Rédaction scientifique et argumentation
7. Éthique de la recherche
8. Diffusion des résultats

DÉMARCHE INDIVIDUELLE

A) INTRODUCTION

Cette activité a pour but de permettre aux étudiantes et aux étudiants d'amorcer les processus de réflexion et d'écriture liés à la conduite d'une recherche et à la production d'un mémoire doctoral. En particulier, il s'agit d'une première étape au cours de laquelle il est attendu que chacun et chacune collige un ensemble d'informations et de réflexions susceptibles de fournir un appui solide à l'élaboration et à la réalisation du mémoire doctoral.

B) COMPÉTENCES VISÉES

Recherche

- la capacité de référer aux écrits scientifiques pour approfondir sa compréhension des problématiques cliniques rencontrées dans la pratique
- la capacité d'interpréter de façon critique les résultats de la recherche scientifique
- la capacité de concevoir et de réaliser une recherche utile à la pratique professionnelle

C) DÉMARCHE PROPOSÉE

Six phases de travail optionnelles sont proposées pour amorcer le travail du mémoire doctoral dans le cadre de cette activité.

1. **Amorcer un contexte théorique**
   Il s'agit ici de commencer à documenter un thème d'intérêt avec des lectures d'auteurs importants dans le domaine. Il s'agit également d'une occasion d'expérimenter et de démontrer la capacité d'organiser le travail de recension des écrits de façon à le rendre le plus clair possible.

2. **Identifier des questions de recherche découlant du contenu théorique consulté**
   Cette phase devrait découler logiquement de la précédente. À la lumière des lectures effectuées et de ce qui peut paraître pertinent ou innovateur pour faire progresser les connaissances, l'étudiante ou l'étudiant formule le plus clairement possible certaines questions de recherche qui l'intéressent en lien avec le thème étudié. En complément aux questions, l'étudiante ou l'étudiant identifie pour chacune d'elle la population qui serait visée et amorce une réflexion sur une méthode possible de recherche (qualitative ou quantitative) pour tenter de répondre à cette question. Il ou elle évalue les « pour » et les « contre » de chacune des options identifiées.

3. **Évaluer la pertinence du sujet pour la pratique professionnelle**
   Comme l'un des objectifs importants d'un mémoire doctoral de D.Ps. est de trouver application dans la pratique professionnelle, il est essentiel d'amorcer rapidement une réflexion rigoureuse et approfondie à cet égard.

4. **Identifier sa motivation personnelle à mener à terme un mémoire doctoral sur le thème choisi**
   L'étudiante ou l'étudiant identifie la nature de sa motivation à travailler sur le thème ciblé, comment elle ou il en est venu à s'y intéresser et quelles sont ses motivations réelles à compléter le processus de réalisation d'un mémoire doctoral sur ce thème.

5. **Identifier ses forces et ses limites**
   Il importe de prendre le temps de réfléchir aux obstacles potentiels et aux limites anticipées dans le processus de réalisation du mémoire doctoral, mais également sur les moyens, les ressources, les forces et les stratégies envisagés pour surmonter ces difficultés. La réflexion peut porter sur des éléments qui relèvent d'aspects personnels et relationnels autant que du contexte académique.

6. **Élaborer un plan de travail pour la suite**
   L'étudiante ou l'étudiant explicite comment elle ou il envisage la suite des choses. Quels aspects (théoriques, méthodologiques, réflexions) demeurent à documenter davantage ou à approfondir pour compléter l'élaboration du projet? Quelles sont les étapes de travail envisagées et comment pourraient-elles être structurées de façon à rendre le travail efficace pour l'étudiante ou l'étudiant? Selon l'avancement de l'étudiante ou de l'étudiant, il peut aussi être envisagé de proposer un plan du projet de mémoire doctoral, voire de déposer une première version du projet de mémoire doctoral.

PSY986 PSYCHOPHARMACOLOGIE

A) INTRODUCTION

Ce cours vise à fournir à l'étudiante et à l'étudiant des connaissances d'appoint sur les psychotropes utilisés en milieu clinique dans le traitement des psychopathologies et des troubles neuropsychiatriques.

B) COMPÉTENCES VISÉES

Évaluation

- la capacité de procéder à une évaluation psychologique tout en tenant compte de l'influence des psychotropes sur les symptômes et les comportements de la personne

Intervention

- la capacité de planifier, d'encadrer et d'adapter le déroulement d'un processus d'intervention qui tient compte de la prise concomitante d'un psychotrope
- la capacité à élaborer et à appliquer un plan de sevrage efficace et sécuritaire

C) APPRENTISSAGES SPÉCIFIQUES VISÉS

1. Se familiariser avec les principaux psychotropes utilisés en clinique.
2. Pouvoir interpréter les indications, contre-indications et effets secondaires de ces agents.
3. Être capable d'évaluer de façon critique l'efficacité et la tolérance de certains médicaments dans le traitement des psychopathologies et des troubles neuropsychiatriques.
4. Connaître les méthodes d'évaluation des médicaments basées sur la qualité des évidences.
5. Connaître les grands principes de traitement combinant la psychothérapie et la pharmacothérapie.
6. Connaître les principes du sevrage sécuritaire et efficace.

PSY989 SÉMINAIRES CLINIQUES

A) INTRODUCTION

Ces séminaires visent à poursuivre le développement des compétences en évaluation et en intervention psychothérapeutique. L'accent est mis sur l'articulation d'un savoir théorique au service de la pratique clinique; le cours est d'ailleurs concomitant aux stages PSY951 et PSY952.

B) COMPÉTENCES VISÉES

Évaluation

- la capacité de décrire un processus d'évaluation
- la capacité d'identifier les stratégies d'évaluation utilisées et les fondements de ces choix
- la capacité de formuler des impressions diagnostiques avec rigueur et nuance, d'articuler sa compréhension clinique d'un cas et de présenter un plan d'intervention adapté
- la capacité de faire l'autocritique de sa façon de conduire une évaluation auprès d'un client

Intervention

- la capacité de décrire et de formuler sa compréhension d'un processus thérapeutique
- la capacité d'identifier les stratégies thérapeutiques utilisées et les fondements de ces choix
- la capacité d'analyser les processus psychologiques présents dans l'interaction avec un client
- la capacité de faire l'autocritique de sa façon de mener un processus thérapeutique auprès d'un client

Éthique et déontologie

- la capacité de présenter un cas en respectant les règles de déontologie

Relations interpersonnelles

- la capacité d'émettre ses opinions cliniques et de donner du feedback de façon constructive

Recherche

- la capacité de se référer à la littérature scientifique pour approfondir sa compréhension des problématiques rencontrées dans sa pratique.
- la capacité de synthétiser le savoir scientifique dans le cadre d'un exposé clinique.

C) APPRENTISSAGES SPÉCIFIQUES VISÉS

- Organiser et synthétiser l'information pertinente à la compréhension d'un cas
- Développer des connaissances relatives à la formulation d'impressions diagnostiques et au diagnostic différentiel
- Acquérir des connaissances sur des problématiques cliniques rencontrées au cours des stages
- Conceptualiser un cas selon l'approche thérapeutique utilisée
- Formuler des hypothèses de travail et pouvoir les justifier
- Approfondir sa compréhension du processus thérapeutique
- Être exposé à une variété de modèles d'intervention thérapeutique
- Poser un regard critique sur son action professionnelle
- Développer une pensée critique au regard des modèles théoriques abordés et de leurs fondements scientifiques.

PSY993 PSYCHOTHÉRAPIE DE GROUPE

Cours optionnel (minimum 5 inscriptions)

A) INTRODUCTION

Ce cours vise l'acquisition de connaissances et le développement d'habiletés et de ressources utiles à l'intervention auprès d'un groupe, notamment et spécifiquement en contexte de psychothérapie de groupe. Le cours est d'ailleurs suivi du stage de spécialisation auprès d'un système (PSY995), qui permettra d'utiliser et d'intégrer les notions théoriques et pratiques à travers toutes les étapes d'un processus psychothérapeutique en groupe. Comme il s'agit d'un cours optionnel, les étudiantes et les étudiants doivent choisir entre l'intervention auprès d'un groupe ou l'intervention auprès d'un couple (PSY994).

B) COMPÉTENCES VISÉES

Évaluation

- la capacité d'évaluer l'information recueillie auprès des membres d'un groupe de psychothérapie;
- la capacité de communiquer sa compréhension clinique et ses hypothèses de travail à partir d'un schème de référence structuré.

Intervention

- la capacité de formuler un plan d'intervention adéquat;
- la capacité de choisir et d'appliquer des stratégies thérapeutiques appropriées en contexte de psychothérapie de groupe;
- la capacité de planifier, d'encadrer et d'adapter le déroulement d'un processus d'intervention auprès d'un groupe de psychothérapie.

C) APPRENTISSAGES SPÉCIFIQUES VISÉS

1. Connaître les besoins des clientèles par rapport à la psychothérapie de groupe. Se familiariser avec les indications et les contre-indications pour entreprendre un travail groupal. Comprendre les avantages de la psychothérapie de groupe.
2. Connaître divers modèles d'intervention en psychothérapie de groupe (groupes d'activités, groupes de soutien, groupes de psychoéducation, psychodrame et groupes psychodynamiques).
3. Réfléchir aux notions d'établissement de cadre psychothérapeutique et d'alliance de travail en situation groupale. Comprendre les dynamiques et les processus groupaux rencontrés dans le cours d'une psychothérapie de groupe, ainsi que les fonctions stimulantes et contenantes du groupe. Redéfinir le transfert et le contretransfert en contexte de thérapie de groupe.
4. Se familiariser avec les étapes de thérapie, allant du contrat initial aux différentes étapes de la psychothérapie et à la fin du processus groupal.

PSY994 PSYCHOTHÉRAPIE DU COUPLE

Cours optionnel (minimum 5 inscriptions)

A) INTRODUCTION

Ce cours vise à acquérir des connaissances et à développer des compétences en évaluation et en intervention psychothérapeutique auprès du système-couple. L'accent est mis à la fois sur l'acquisition d'un savoir théorique et sur la mise en application des stratégies d'évaluation et d'intervention dans la pratique. Le cours est d'ailleurs suivi du stage de spécialisation auprès d'un système (PSY995), qui permettra d'utiliser et d'intégrer les notions théoriques et pratiques à travers toutes les étapes d'un processus thérapeutique.

B) COMPÉTENCES VISÉES

Évaluation

- la capacité de recevoir et d'analyser une demande d'aide d'un couple et d'en saisir la dynamique particulière
- la capacité de communiquer sa compréhension clinique et ses hypothèses de travail

Intervention

- la capacité de formuler un plan d'intervention adéquat
- la capacité de choisir et d'appliquer des stratégies thérapeutiques appropriées
- la capacité de planifier, d'encadrer et d'adapter le déroulement d'un processus d'intervention auprès d'un couple

Éthique et déontologie

- la capacité de déceler des problématiques éthiques propres au travail avec le couple
- la capacité d'appliquer les normes déontologiques et ses choix éthiques dans son action professionnelle

C) APPRENTISSAGES SPÉCIFIQUES VISÉS

1. Acquérir des connaissances relatives aux caractéristiques de la clientèle.
2. Connaître les fondements, approches et problématiques spécifiques à la psychothérapie du couple.
3. Se familiariser avec certaines procédures et outils d'évaluation.
4. Comprendre et tenir compte des considérations éthiques particulières à l'intervention auprès du couple.
5. S'initier aux diverses techniques d'intervention conjugale propres à la thérapie cognitive-comportementale (TCC) et à l'*Emotionnally-Focused Therapy* (EFT).

PSY995 STAGE AUPRÈS DES SYSTÈMES

A) INTRODUCTION

Ce stage s'inscrit en continuité avec le cours optionnel choisi, soit *PSY993 Psychothérapie de groupe* ou *PSY994 Psychothérapie du couple*. Ainsi, il vise à intégrer et à utiliser les notions théoriques de base et les stratégies d'intervention permettant de gérer différentes étapes d'un processus psychothérapeutique auprès d'un système-groupe ou d'un couple.

B) COMPÉTENCES VISÉES

Un stage est une occasion de mobiliser l'ensemble de ses ressources professionnelles pour évaluer **et** pour intervenir de façon approprié, dans un contexte particulier. Ici, l'accent sera mis sur les ressources particulières requises dans l'intervention auprès d'un système-groupe ou d'un couple, nommément celles qui suivent.

Relation interpersonnelle

- la capacité d'établir un climat de confiance
- la capacité de maintenir une intervention professionnelle dans une dynamique de coopération
- la capacité de réguler ses interactions pour assurer l'efficacité de l'intervention

Évaluation

- la capacité d'analyser une demande d'aide et de conduire une évaluation dans le contexte d'une intervention auprès d'un système
- la capacité de communiquer sa compréhension clinique et ses hypothèses de travail

Intervention

- la capacité de formuler un plan d'intervention adéquat
- la capacité de choisir et d'appliquer des stratégies thérapeutiques appropriées
- la capacité de planifier, d'encadrer et d'adapter le déroulement d'un processus d'intervention auprès d'un système
- la capacité de faire une analyse critique de son intervention

Éthique et déontologie

- la capacité d'assurer une tenue de dossier adéquate
- la capacité de déceler des problématiques éthiques
- la capacité d'appliquer les normes déontologiques et ses choix éthiques dans son action professionnelle

C) CARACTÉRISTIQUES DU STAGE

Les caractéristiques du stage varieront selon qu'il s'agit d'une intervention auprès d'un groupe ou auprès d'un couple. Des précisions à cet égard seront apportées en temps et lieu.

PSY996 PSYCHOMÉTRIE EN ÉVALUATION CLINIQUE

A) INTRODUCTION

Le cours vise la présentation de différentes modalités d'évaluation des fonctions psychologiques, des troubles mentaux et de la personnalité qui peuvent compléter l'évaluation et orienter les interventions thérapeutiques. Pour chacune de ces modalités, des tests psychométriques seront présentés et leur utilisation illustrée.

B) COMPÉTENCE VISÉE

- la capacité de conduire une évaluation clinique
- la capacité de sélectionner et d'administrer des tests psychométriques et d'en interpréter les résultats
- la capacité de rédiger un rapport d'évaluation de façon appropriée
- la capacité de formuler des pistes d'intervention basées sur les résultats d'évaluation

C) APPRENTISSAGES SPÉCIFIQUES VISÉS

1. Être en mesure d'identifier les zones d'investigation clinique. À cet effet, être capable de présenter la demande, le motif de consultation ou le mandat d'évaluation.
2. Être capable de planifier une procédure d'évaluation clinique.
3. Être capable de réaliser une évaluation clinique.
4. Être capable de synthétiser l'information recueillie afin de formuler une analyse clinique et des recommandations.
5. Être capable de communiquer les résultats de l'évaluation et les recommandations.

3. CONDITIONS DE POURSUITE DU PROGRAMME

EXIGENCE PARTICULIÈRE AU PROGRAMME

Exigence particulière pour la poursuite du programme, tel que stipulé dans la fiche signalétique :

> Au terme de la deuxième année du programme, se soumettre à une évaluation globale, incluant notamment un examen général, démontrant que l'étudiante ou l'étudiant a développé les compétences nécessaires pour entreprendre les activités d'internat et de recherche et ainsi poursuivre son programme.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES DE L'UNIVERSITÉ

Les étudiantes et les étudiants sont soumis aux conditions de promotion d'un programme de 3e cycle, tel que stipulé dans le Règlement des études de l'Université, article 3.1.3.5. Une étudiante ou un étudiant peut poursuivre un programme d'études de 2e ou 3e cycle si l'ensemble des conditions suivantes sont remplies :

- satisfaire à l'ensemble des exigences du programme d'études, incluant, le cas échéant, la réussite de certaines activités pédagogiques spécifiques déterminées par la direction du programme d'études;
- réussir, le cas échéant, chacun des stages obligatoires du programme d'études;
- réussir, le cas échéant, l'examen de synthèse ou général au plus tard avant la fin du 6e trimestre suivant la première inscription au programme, à moins d'une autorisation exceptionnelle de la faculté ou du centre universitaire de formation responsable du programme. Les facultés et centres universitaires de formation précisent dans leur règlement complémentaire, des modalités particulières pour les étudiantes et étudiants inscrits à temps partiel;
- se conformer aux règlements de la faculté ou du centre universitaire de formation et de l'Université, incluant notamment les délais prescrits pour effectuer les corrections mineures et majeures à une production de fin d'études, ainsi que la date de dépôt de celle-ci.

Le défaut de satisfaire à l'une ou l'autre de ces conditions entraîne, soit l'obligation de répondre à des conditions fixées par la faculté ou le centre universitaire de formation pour la poursuite du programme d'études, soit l'exclusion du programme d'études.

RÈGLEMENT FACULTAIRE COMPLÉMENTAIRE AU RÈGLEMENT DES ÉTUDES

Tel que stipulé dans l'article 3.1.3.5 du Règlement facultaire complémentaire au Règlement des études :

Les motifs suivants peuvent entraîner l'exclusion du programme (2e et 3e cycles) :

- ne pas satisfaire dans le délai prescrit aux conditions d'admission;
- ne pas réussir la propédeutique ou les activités pédagogiques d'appoint, avec la moyenne demandée, dans le délai fixé à l'admission;
- ne pas réussir à maintenir, après le cumul de 9 crédits et plus, une moyenne cumulative d'au moins 2,9 sur 4,3 au doctorat;
- ne pas remplir toutes les exigences du programme d'études dans les délais prescrits;

interrompre ses études sans autorisation;

- le manquement à tout autre règlement facultaire ou universitaire pouvant entraîner l'exclusion.

Les motifs suivants entraînent automatiquement l'exclusion du programme (2e et 3e cycles) :

- obtenir un échec (E) à l'examen général ou à l'examen de synthèse;
- obtenir un échec (E) du jury à la production de fin d'études; obtenir un échec (E) pour toute activité évaluée par un jury;
- le manquement à tout autre règlement facultaire ou universitaire pouvant entraîner l'exclusion.

L'ÉPREUVE ÉCRITE

Le Règlement facultaire des études de 2e et 3e cycles stipule, à l'article 5.1.2, que :

> Au plus tard au 6e trimestre d'inscription, l'étudiante ou l'étudiant doit subir un examen général comportant une épreuve écrite et, dans certains cas, une épreuve orale. L'examen est soumis à un jury composé d'au moins trois membres choisis par la directrice ou le directeur et approuvé par la direction du programme et par le vice-décanat. La nature et les modalités de l'examen général et la composition du jury sont propres à chaque programme d'études.
>
> L'examen général peut porter sur les connaissances de l'étudiante ou de l'étudiant sur un sujet préalablement établi. (…)
>
> Le jury rend à la majorité de ses membres, l'une des décisions suivantes : réussite, ajournement ou échec.
>
> Les membres du jury peuvent ajourner l'activité s'ils estiment que l'étudiante ou l'étudiant doit y apporter des modifications pour répondre aux exigences. (…) Il ne peut y avoir plus d'un ajournement et la réussite de cette activité est obligatoire pour la poursuite du programme.

L'EXAMEN GÉNÉRAL SOUS FORME D'ÉPREUVE ÉCRITE

Dans les deux semaines suivant la fin du trimestre d'hiver, au mois de mai, les étudiantes et étudiants de deuxième année doivent se soumettre à un examen écrit.

L'examen vise à vérifier l'intégration et le transfert des acquis au plan des compétences *Évaluation, Intervention, Éthique et déontologie*, puis *Recherche*.

1. À partir d'une ou de différentes méthodes d'évaluation appropriées, analyser un problème, le décrire, le conceptualiser et en présenter sa compréhension.
2. Planifier et gérer un processus d'intervention auprès d'un client, d'une cliente, ou d'un système-client.
3. Appliquer les règles de déontologie de l'Ordre des psychologues et procéder à une délibération éthique qui consiste à soupeser les conséquences des décisions professionnelles à la lumière de valeurs professionnelles.
4. Utiliser et conduire des recherches sur ou utiles à l'intervention dans le respect des bases scientifiques de la discipline.

C'est à partir d'une analyse de cas que l'étudiante et l'étudiant ont l'occasion de démontrer le niveau de compétence atteint.

LES STAGES ET L'INTERNAT

Au chapitre 4 du Règlement facultaire au Règlement des études sont décrites les règles particulières aux programmes de doctorat en psychologie (D.Ps) en lien avec les stages et l'internat :

A) *Conséquences de l'échec à un stage ou à l'internat*

Dans les programmes de doctorats en psychologie (D.Ps. et Ph.D.-RI), la réussite des stages et de l'internat au sens de la définition du Règlement des études (Règlement 2575-009): « Activité pédagogique d'apprentissage pratique intégrée à un programme d'études et se déroulant dans un milieu de pratique, notamment une entreprise, un organisme (privé, public, parapublic ou sans but lucratif) ou un établissement du marché du travail » est obligatoire.

Au plan des conséquences de l'échec, il y a distinction entre les activités d'apprentissage de type stage et celle de l'internat. Aussi, un échec à une activité de stage entraîne les conséquences décrites à l'article 4.5.1.3 du Règlement des études (Règlement 2575-009) :

- soit l'imposition de conditions de poursuite du programme d'études et de reprise du stage. Une étudiante ou un étudiant ne peut reprendre plus d'un stage au cours de la durée du programme d'études;
- soit l'exclusion du programme d'études.

Pour sa part, un échec à une activité d'internat entraîne nécessairement l'exclusion du programme d'études.

Règles d'attribution des milieux de stage et d'internat

L'engagement du Département se limite à trouver des milieux de stage et d'internat qui répondent aux objectifs pédagogiques des programmes. Que le stage ou l'internat se déroule dans un organisme interne au département ou dans un organisme externe, l'étudiante ou l'étudiant doit suivre les règles d'attribution, s'y présenter au moment convenu et s'y engager pour la durée du mandat prescrite selon l'entente.

Si l'étudiante ou l'étudiant refuse les stages ou les internats proposés, sans motifs jugés acceptables par le Département, ou, encore, si une candidate ou un candidat est refusé en entrevue de sélection par trois milieux d'internat, et que les raisons de ces refus sont en lien avec ses habiletés professionnelles ou personnelles, une évaluation exhaustive de l'ensemble du dossier scolaire sera faite par un comité composé des personnes suivantes : responsable pédagogique et/ou coordonnatrice ou coordonnateur des stages et internat, responsable du cheminement d'étude et responsable du programme. Le résultat de cette évaluation mènera à l'une ou l'autre des décisions suivantes :

- permettre une dernière tentative pour trouver à l'étudiante ou à l'étudiant un milieu de stage; toutefois un refus du milieu de retenir la candidature pour des raisons liées à ses habilités professionnelles ou personnelles entraînerait alors l'exclusion du programme;
- exclure l'étudiante ou l'étudiante du programme.

B) Balises entourant l'interruption ou la prolongation d'un stage et d'un internat

Des circonstances peuvent à tout moment exiger que l'étudiante ou l'étudiant soit retiré du stage ou de l'internat.

Lorsque la demande d'interruption provient du milieu, un jury évalue la situation. Il est composé de la ou du responsable pédagogique des stages et internat, qui aura rencontré la superviseure ou le superviseur de stage ainsi que la ou le responsable du stage dans le milieu pour bien comprendre les circonstances ayant motivé l'interruption du stage, de la ou du responsable du cheminement d'études, ainsi que du ou de la responsable du programme. L'étudiante ou l'étudiant est aussi entendu par les membres du jury.

Le jury décide alors :

- soit d'attribuer un autre stage/internat;
- soit, dans le cas d'un stage uniquement, d'attribuer un échec et d'imposer des conditions de poursuite du programme d'études et de reprise du stage, si l'ensemble des activités permettant l'évaluation globale du rendement et de la conduite montre un potentiel d'ajustement des compétences ou comportements déficients ayant mené à l'interruption du stage;
- soit, dans le cas d'un stage ou d'un internat, d'attribuer un échec et d'exclure la personne du programme d'études.

Le Département peut interrompre un stage ou un internat si celui-ci ne permet pas de mettre en place les conditions nécessaires au respect des exigences et au développement des compétences de l'étudiante ou de l'étudiant. Le stage ou l'internat devra alors être complété dans un nouveau milieu respectant les conditions établies par le programme.

Le Département peut également décider de prolonger un stage ou un internat :

- si les exigences relatives aux heures ne sont pas conformes;
- s'il est jugé que la personne stagiaire ou l'interne n'a pas atteint le niveau de compétence visé dans un ou certains volets de sa formation. Le cas échéant, un plan d'amélioration et des conditions de poursuite sont définis par le ou la responsable pédagogique des stages et internats, en concertation avec la superviseure ou le superviseur et la personne coordonnatrice des stages et internats, et avec la personne stagiaire ou l'interne.

Un rendement insuffisant, un manquement d'ordre éthique ou déontologique ou une conduite incompatible avec l'exercice de la profession peut entraîner l'échec d'un stage ou d'un internat en tout temps.

C) *Exigence particulière pour la poursuite du programme et le passage à l'internat*

Au terme de la deuxième année du programme, l'étudiante ou l'étudiant doit se soumettre à une évaluation globale, incluant notamment un examen général, démontrant qu'il a développé les compétences nécessaires pour entreprendre les activités d'internat et de recherche, et ainsi poursuivre son programme.

La réussite des activités de stages de 1re et de 2e année figure parmi les conditions nécessaires à la poursuite du programme.

L'ÉVALUATION DU RENDEMENT ET DE LA CONDUITE

Au-delà des compétences évaluées tout au cours du programme et de l'examen général écrit, il y a lieu de porter un regard global sur le cheminement acquis et de s'assurer que le comportement et la réussite de

chacune et chacun sont conformes aux normes et standards attendus d'une étudiante ou d'un étudiant aux études supérieures et d'un professionnel ou d'une professionnelle. Nous considérons porter une responsabilité éthique à cet égard. Une évaluation du rendement dans l'ensemble des activités d'un étudiant ou d'une étudiante est d'ailleurs conforme au règlement 3.1.3.5 du Règlement des études de l'Université, présenté antérieurement.

Ainsi, de façon continue, tout au long du programme, l'équipe professorale et les superviseures et les superviseurs s'attardent à l'examen du dossier d'une étudiante ou d'un étudiant qui rencontre une ou des difficultés particulières. Cet examen met l'accent sur l'autorégulation et la prévention, mais il peut également mener à une recommandation sur des mesures spécifiques à prendre lorsqu'une étudiante ou un étudiant manifeste une ou des difficultés persistantes à progresser dans son programme ou des comportements jugés inappropriés. Dans certains cas, l'évaluation peut résulter à l'exclusion de l'étudiante ou de l'étudiant. Vis-à-vis de telles situations, la décision des mesures à prendre relève d'un comité mandaté par l'Assemblée professorale.

Ce comité procède systématiquement à l'évaluation de tous les dossiers des étudiantes et des étudiants qui terminent leur première ou leur deuxième année de formation. Il décide également des mesures à prendre si le rendement ou le comportement d'un étudiant ou d'une étudiante est jugé non conforme aux normes et standards attendus aux études supérieures et chez un professionnel ou une professionnelle.

LE COMITÉ D'ÉVALUATION

Le comité responsable de prendre les décisions décrites ci-dessus est composé de la direction du département, de la personne responsable du programme de doctorat et des trois responsables de cheminement. Les membres du comité peuvent consulter toute personne-ressource qu'ils jugent pouvoir apporter un éclairage sur une situation particulière.

ÉLÉMENTS CONSIDÉRÉS

Le dossier d'une étudiante ou d'un étudiant peut en tout temps être examiné en égard au(x) :

a) progrès au plan des résultats académiques;

b) évaluations faites par un membre du corps professoral ou de l'équipe des superviseures et superviseurs, notamment sur les attitudes personnelles, les habiletés d'interaction, la capacité d'autorégulation, l'autonomie, le sens des responsabilités, l'autocritique, la qualité de la participation aux activités pédagogiques, les habiletés au plan de l'analyse d'une situation ou la conduite professionnelle;

c) nombre d'abandon (AB), de demandes d'incomplet (IN) ou de délais ou autres mesures auxquelles l'étudiante ou l'étudiant a eu recours dans son cheminement (le cas échéant);

d) retards ou absences répétés ou non justifiés (le cas échéant);

e) incidents critiques documentés dans le dossier (le cas échéant)[11];

f) documents relatifs à une mauvaise conduite (dans les stages, dans les rapports avec les pairs ou le personnel enseignant, dans l'utilisation des installations du Département, dans le respect des règlements, etc.) (le cas échéant);

[11] Tout incident critique devrait avoir fait l'objet d'une rencontre avec l'étudiante ou l'étudiant qui saurait que l'information est déposée dans son dossier.

g) contenu d’une lettre dans laquelle l’étudiante ou l’étudiant présente sa perspective sur des questions qui peuvent affecter le résultat de l’évaluation globale (facultatif);

h) contenu d’une lettre dans laquelle un membre du personnel enseignant, incluant le superviseur ou la superviseure, présente sa perspective sur des questions qui peuvent affecter le résultat de l’évaluation globale (facultatif);

i) avis d’une équipe professorale (facultatif);

j) résultats de l’examen général (au terme de la deuxième année);

k) autres aspects du cheminement d’un étudiant ou d’une étudiante jugés pertinents.

RÉTROACTION AUX ÉTUDIANTES ET AUX ÉTUDIANTS

Deux membres du corps professoral, dont le ou la responsable pédagogique du cheminement, rencontrent l'étudiante ou l'étudiant dont le rendement, à un niveau ou à un autre, est jugé insatisfaisant. Toute autre personne jugée pertinente au dossier peut aussi participer à la rencontre. Une note écrite relatant les principaux éléments relatifs à la rencontre est versée au dossier. Il est entendu que des mécanismes d'évaluation formative soient utilisés afin de soutenir les personnes qui rencontrent des difficultés particulières, et ce, dès la première année si le signal à cet égard a pu être donné. La personne jugée la mieux placée pour assurer le suivi auprès de l'étudiante ou de l'étudiant peut avoir des rencontres planifiées avec cette dernière ou ce dernier; ces rencontres doivent être documentées. Au terme d'une période de temps qui aura été déterminée par le comité d'évaluation, ce même comité prendra connaissance de l'évolution de la situation et décidera des suites appropriées.

MESURES À LA SUITE D'UN RENDEMENT OU D'UNE CONDUITE JUGÉS NON SATISFAISANTS

Un rendement ou une conduite jugée non satisfaisants peuvent appeler la mise en œuvre de l'une ou l'autre ou de quelques-unes des mesures suivantes :

a) la directive d'améliorer son rendement selon un échéancier établi;

b) la directive d'améliorer sa conduite ou de satisfaire les exigences du programme selon un échéancier établi;

c) l'interruption de la permission de s'engager ou de poursuivre les activités de formation pratique avant d'avoir démontré une amélioration jugée satisfaisante;

d) l'exclusion du programme.

CE QUE PEUT FAIRE UN ÉTUDIANT OU UNE ÉTUDIANTE QUI SE SENT LÉSÉ DANS SES DROITS

Il est recommandé de s'adresser à la personne responsable du cheminement, à la personne responsable du programme ou encore à la direction du département, selon les circonstances.

L'étudiant peut exercer en tout moment son droit de recours auprès de la personne mandatée par l'Université pour protéger les droits des étudiants : www.usherbrooke.ca/ombudsman.

4. L’INTERNAT

BUT DE L'INTERNAT

L'internat a pour but de procurer à chaque étudiante et chaque étudiant une préparation immédiate à la pratique professionnelle de la psychologie. Pour ce faire, cette activité cherche à fournir, à chacun et à chacune, un lieu pour développer des compétences professionnelles additionnelles et intégrer celles qui ont déjà été acquises au cours des années précédentes.

Ce développement et cette intégration seront réalisés par une immersion prolongée dans un milieu propice au champ d'intervention choisi par l'étudiante ou l'étudiant : l'intervention psychothérapeutique ou la consultation organisationnelle. Cette immersion se fait d'abord en qualité de membre de ce milieu et ensuite en tant que futur psychologue contribuant, de façon réelle et efficace, aux services offerts par le milieu et à des projets de consolidation ou de développement du milieu.

La pratique professionnelle de la psychologie exige une intégration des savoirs pertinents qui permet à la praticienne ou au praticien d'actualiser ses compétences et d'agir de façon autonome et efficace. En tant que dernière étape de préparation à l'exercice autonome de la profession, l'internat doit fournir des occasions de travail qui sont sous la responsabilité de l'interne et qui l'obligent :

- à recueillir et à sélectionner les informations pertinentes à son action;
- à planifier celle-ci en tenant compte des aspects légaux, psychosociaux, politiques et systémiques de la situation;
- à agir avec efficacité et avec un niveau élevé de standards éthiques;
- à porter un regard critique sur son action dans une démarche continue d'autorégulation;
- à évaluer son action.

Étant dans un même milieu pour une durée de 2 ans (dans certains cas 1 an), l'interne pourra développer sa capacité à tenir compte de ses buts à long terme et de sa planification pour gérer ses choix dans le quotidien. En plus, il importe que le lieu de stage favorise les échanges et les relations de travail avec d'autres professionnels afin de permettre à l'interne de parfaire ses compétences professionnelles.

DURÉE DE L'INTERNAT

L'internat est d'une durée de 1600 heures, soit environ 230 jours à l'intérieur des deux dernières années de formation.

CRITÈRES DES CHOIX DE LIEUX D'INTERNAT

Les lieux d'internat doivent répondre à des critères minimaux.

- Le milieu d'internat présente une structure administrative identifiant un responsable des activités de l'internat.
- La principale méthode d'apprentissage proposée aux internes est expérientielle.
- L'encadrement est planifié sur une base régulière proportionnée au degré de responsabilité de l'interne.
- Idéalement, le milieu reçoit plus d'un interne à la fois.

Quant à la nature du projet d'internat, certains critères s'appliquent aussi. En effet, il est prévu que le projet d'internat permette des apprentissages croissant en complexité et en responsabilité professionnelle, à un niveau nettement supérieur aux activités de stage. Ainsi :

- les ressources spécialisées de l'interne sont mises à contribution dans l'un ou l'autre ou plusieurs des contextes suivants
    - il lui est proposé de s'associer à un objectif de développement qui s'annonce assez complexe;
    - il lui est demandé de contribuer à l'évolution d'une problématique qui revêt une certaine complexité;
    - l'internat s'inscrit dans une démarche de changement complexe;
- plus d'un mandat sont confiés à l'interne;
- le projet d'internat permet l'exercice de différents rôles.

La désignation d'un lieu d'internat pour une étudiante ou un étudiant en particulier doit tenir compte, entre autres :

- de l'intérêt et du désir de l'étudiante ou de l'étudiant d'y faire son internat (pas nécessairement son premier choix);
- des compétences acquises par l'étudiante ou l'étudiant en fonction des besoins du milieu;
- des lieux de stage qui ont précédé l'internat (recherche de variété);
- de la personne qui superviserait un internat dans un milieu donné, le cas échéant, et de son lien avec une ou un éventuel interne (exposition à plusieurs modèles de professionnels);
- du désir d'un milieu donné d'accueillir une personne particulière en tant qu'interne.

Le Département assume la responsabilité de trouver un lieu d'internat qui correspond aux exigences du programme. Une personne qui souhaite prendre cette responsabilité et trouver son propre lieu d'internat doit informer Anne Lafontaine avant d'entreprendre quelque démarche que ce soit. Cette dernière fournira l'information pertinente à la recherche et c'est en concertation que se fera la démarche. Pour plus de précisions, voir le « *Guide d'information sur la recherche d'un milieu d'internat* » disponible sur Moodle. Vous y trouverez également toutes les informations pertinentes à la réalisation de l'internat.

RÉMUNÉRATION DE L'INTERNAT

Nous privilégierons les milieux qui peuvent contribuer financièrement aux études de l'interne, à la condition bien entendu que les critères précédents soient respectés. En effet, notre responsabilité et, conséquemment, notre priorité, en tant que département, est d'assurer un lieu de formation adéquat pour les internes du doctorat en psychologie.

RESPONSABLE DES INTERNATS

Anne Lafontaine	Bureau : A10-1049	Téléphone : (819) 821-8000, poste 62229
	Adresse de courriel :	Anne.Lafontaine@USherbrooke.ca

5. NOTES DIVERSES

A) À QUI S'ADRESSER

- Direction du Département par interim : Guadalupe Puentes-Neuman (poste 61613)
- Responsable du programme de D.Ps. : Véronique Parent (poste 61616)
- Responsable du cheminement en psychologie clinique : Michel Roy (poste 63791)
- Responsable pédagogique des stages en psychologie clinique : Michel Roy (poste 63791)
- Responsable de la coordination des stages et des internats : Anne Lafontaine (poste 62229)
- Coordination académique au 3e cycle : Fanie St-Laurent (poste 63848)
- Secrétaire attitrée au programme de doctorat : Julie Martin (821-7222 ou poste 63222)
- Secrétaire du CIPUS : Élizabeth Bédard (poste 63191)
- Commis aux études supérieures et à la recherche : Cloé Gilbert (poste 63203)

Pour une question relative à un cours spécifique, s'adresser à la personne-ressource responsable du cours.

En cas d'incertitude sur la personne à contacter selon l'objet de votre demande, contactez Julie Martin qui vous redirigera au besoin.

B) LA PRÉSENCE AUX ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

Une participation active est attendue de chacun et chacune à toutes les activités pédagogiques. D'une part, cela relève d'un engagement à l'égard de ses confrères et ses consœurs et, d'autre part, la participation aux activités est considérée porteuse d'apprentissages. L'évaluation académique ne peut rendre compte de tout dans le développement des attitudes et comportements inhérents à la compétence d'un professionnel ou d'une professionnelle. Ainsi, même si une personne réussit les épreuves visant à évaluer ses apprentissages et compétences, **des absences répétées (voire des retards répétés) aux activités pourraient compromettre la poursuite du programme**. Un étudiant ou une étudiante qui s'absenterait fréquemment ou sans justification valable verra une note sur ce comportement inapproprié portée à son dossier. Par ailleurs, une absence prolongée même si elle est due à une raison valable (p. ex., maladie, mortalité dans la famille) peut compromettre la réussite d'une activité donnée. **Toute personne-ressource qui le juge à propos doit informer le ou la responsable pédagogique de son cheminement des retards ou absences observés chez un étudiant ou une étudiante.**

Dans l'éventualité d'une absence, l'étudiante ou l'étudiant est prié d'en informer d'avance la personne-ressource, dans la mesure du possible. Dans l'impossibilité de prévenir la personne-ressource, l'étudiant ou l'étudiante doit la contacter le plus rapidement possible.

C) LA CHARGE DE TRAVAIL ATTENDUE

Renseignement tiré du règlement des études, définition de la notion de « crédit » :

> **CRÉDIT**
>
> Mesure permettant d'exprimer, par un nombre entier, la valeur numérique attribuée à la charge de travail exigée pour l'atteinte des objectifs d'une activité d'enseignement ou de recherche ou d'un programme.
>
> **Un crédit** correspond à une charge de travail minimale de **45 heures** pouvant comprendre des leçons magistrales, des travaux pratiques d'atelier ou de laboratoire,

> des devoirs, des projets, des recherches, des séminaires, des lectures personnelles, etc., reconnus ou exigés par l'Université.
>
> Aux 2e et 3e cycles, la complexité des apprentissages ou l'ampleur de la charge relative au travail personnel est normalement plus grande qu'au 1er cycle. Elles sont déterminées par les facultés et les centres universitaires de formation.

Ainsi, pour respecter les exigences de la formation doctorale, les activités d'enseignement sont conçues en tenant compte de ce ratio. En définitive, il revient à l'étudiante ou à l'étudiant d'évaluer et de fournir les heures requises pour atteindre les objectifs pédagogiques.

D) RÔLE ET RESPONSABILITÉS DES DOCTORANTES ET DES DOCTORANTS

Le département de psychologie de l'Université de Sherbrooke reconnaît que la doctorante et le doctorant est le premier responsable du développement de ses compétences professionnelles dans le cadre du programme établi. L'Appendice D en présente les détails.

E) L'UTILISATION D'ORDINATEURS PORTABLES ET DE TÉLÉPHONES INTELLIGENTS EN CLASSE

L'utilisation d'un ordinateur portable en classe n'est permise que pour la prise de notes, pour les activités demandées par l'enseignante ou l'enseignant à des fins pédagogiques et pour l'accès au site Moodle du cours. **Toute autre utilisation** (navigation web, communication entre étudiants, courriels, etc.) **est interdite**. Au même titre, **l'utilisation de téléphones intelligents est interdite durant le cours**. Les appareils doivent être éteints avant d'entrer en classe. Cette mesure vise à prévenir des situations nuisibles aux apprentissages ainsi qu'aux échanges et au climat de travail dans la classe durant le cours. Si cette situation devait se présenter, l'étudiante ou l'étudiant pourrait alors être invité(e) à poursuivre sur-le-champ ses activités personnelles de communication à l'extérieur de la classe, et ce, pour le reste de la séance.

F) LA PARTICIPATION AUX RENCONTRES DE SUPERVISION

La participation aux rencontres de supervision, incluant les ateliers de développement professionnel, est OBLIGATOIRE. Tout étudiant ou étudiante qui manquerait à sa responsabilité de participer activement aux rencontres de supervision, sans justification jugée valable pour une situation donnée, pourrait voir une note disciplinaire inscrite à son dossier.

G) LA CONFIDENTIALITÉ DES RENCONTRES DE SUPERVISION

La personne qui supervise un ou une stagiaire a les mêmes obligations déontologiques en regard du secret professionnel. Elle n'a pas le droit de briser le secret professionnel à propos du contenu des rencontres. Toutefois, tel que précisé par l'Ordre des psychologues du Québec (*Psychologie Québec*, mai 2005, p. 12), l'obligation de confidentialité peut avoir des limites. La responsabilité de la personne qui assure la supervision peut l'amener à transmettre de l'information à un responsable universitaire.

Il est donc nécessaire de comprendre que le contenu de vos échanges avec votre superviseure ou votre superviseur pourra être dévoilé à des collègues ou responsables de votre parcours de formation, et ce, dans le meilleur intérêt de votre formation, de nos partenaires, des clients et de la profession. Il importe en effet de comprendre que le département de psychologie porte la responsabilité de la qualité des apprentissages, de la qualité des interventions faites par les stagiaires et les internes, ainsi que des standards professionnels des personnes qui accèderont à l'Ordre des psychologues du Québec avec un

diplôme décerné par l'Université de Sherbrooke. Aussi, **si un superviseur ou une superviseure juge à propos d'échanger avec un ou une collègue, notamment une responsable pédagogique ou la coordonnatrice du programme, au sujet d'un ou d'une stagiaire ou interne, ou d'une situation particulière, il ou elle doit le faire.**

Dans le cadre des supervisions groupales, des séminaires cliniques, ainsi que dans celui des cours, les stagiaires et les internes doivent tous s'engager à respecter le caractère confidentiel des échanges cliniques.

H) DES BESOINS PSYCHOTHÉRAPEUTIQUES

Si un superviseur ou une superviseure juge que le ou la stagiaire bénéficierait d'une psychothérapie, il ou elle devrait en discuter avec la personne supervisée et la référer à des personnes susceptibles de l'aider au plan personnel (*Psychologie Québec*, mai 2005, p. 12). Il ne convient pas que le superviseur ou la superviseure, ni même qu'un membre de l'équipe enseignante, entreprenne une démarche psychothérapeutique avec le ou la stagiaire; cela contreviendrait au code de déontologie qui stipule qu'il faut éviter tout conflit de rôles. Notez qu'en tant qu'étudiantes et étudiants du campus principal de l'Université de Sherbrooke, vous avez accès au Service de psychologie de l'Université : www.usherbrooke.ca/etudiants/sante-et-aide-a-la-personne/psychologie.

I) LE RESPECT DES ÉCHÉANCES

Conformément à l'article 4.5.1.2 du Règlement des études :

> Tout défaut de remplir les exigences d'évaluation prévues au plan de l'activité pédagogique, par exemple pour une production attendue, une tâche de stage ou un examen, entraîne la valeur zéro (0), à moins que les raisons et les preuves fournies par l'étudiante ou l'étudiant n'aient été acceptées […].

Aussi, dans la mesure du possible, l'étudiante ou l'étudiant informe la personne responsable de l'activité pédagogique des raisons de son absence ou de son incapacité à respecter les délais *avant* la date de l'évaluation ou de remise du travail. Dans tous les cas, c'est-à-dire même si l'étudiante ou l'étudiant était dans l'incapacité d'informer de sa situation préalablement, elle ou il dispose d'un délai maximal de deux semaines pour fournir les preuves à l'appui de son justificatif.

Il est demandé aux personnes enseignantes d'informer la responsable pédagogique du cheminement d'études lorsqu'un report de date d'échéance est sollicité. Cela permettra de déceler s'il s'agit d'un problème récurrent ou non et de chercher avec l'équipe une solution appropriée, le cas échéant.

Demande formelle de délai. Si l'échéance à laquelle l'activité pédagogique sera complétée dépasse la date de la fin de la session, une demande formelle de délai doit être faite en bonne et due forme par l'étudiant ou l'étudiante, en remplissant le formulaire à cet effet (disponible au secrétariat des études supérieures ou sur internet à l'adresse indiquée au terme de cette section). La cote IN sera alors inscrite sur le relevé de notes de l'étudiante ou de l'étudiant.

J) LA MISE EN FORME DES TRAVAUX ÉCRITS

À moins d'avoir reçu de la part d'un professeur ou d'une professeure des instructions autres, les travaux écrits remis dans le cadre des cours doivent respecter les normes de présentation prescrites dans le volume suivant :

> Provost, M. A., Alain, M., Leroux, Y., & Lussier, Y. (2010/2016). *Normes de présentation d'un travail de recherche* (4e /5e éd.). Trois-Rivières, QC : Les Éditions SMG.

K) LE RÈGLEMENT D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Il est prévu dans le *Règlement facultaire d'évaluation des apprentissages*, qu'un département puisse encadrer certaines situations d'évaluation des apprentissages qui lui sont particulières, en produisant un règlement complémentaire qui soit propre à un programme donné. Un tel règlement a été produit à l'hiver 2012 par les comités de programme du D.Ps., puis approuvé par l'Assemblée des professeures et professeurs du département, en juin 2012. Ayant reçu l'aval de la direction de la faculté au Conseil de Faculté le 1er novembre 2012, ce règlement est entré en vigueur à l'automne 2013. Ledit règlement est disponible sur le site web du Département, sous *« Étudiants actuels »* dans *« Documents officiels »*.

L) LE PLAGIAT ET AUTRES DÉLITS

En Appendice E, vous trouverez le document informatif préparé par le groupe de travail antiplagiat de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du Règlement des études, plus particulièrement la section 9 portant sur les règles relatives à la discipline que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire :
www.usherbrooke.ca/registraire/droits-et-responsabilites/reglement-des-etudes/9-discipline

Vous êtes également invités à visiter la page Internet Antiplagiat :
www.usherbrooke.ca/ssf/antiplagiat/jetudie et à participer au Quiz antiplagiat :
www.usherbrooke.ca/ssf/antiplagiat/jetudie/quiz/.

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au Règlement des études. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire.

M) LA QUALITÉ DE LA LANGUE

D'après l'article 11.1 du Règlement facultaire d'évaluation des apprentissages :

> À moins que ce ne soit matériellement impossible (p. ex. : examen objectif ou situation ne faisant pas appel au langage), l'appréciation de la qualité de la langue doit constituer un élément de l'évaluation dans toute activité pédagogique. La proportion de la note attribuable est de l'ordre de 15 %.

Le règlement complémentaire d'évaluation des apprentissages pour le programme de D.Ps. précise que :

> La proportion de la note attribuable à la qualité de la langue est 15 %, tant dans les travaux écrits que les présentations orales. Dans le cas d'un examen écrit réalisé à l'Université dans un temps défini, la proportion attribuable à la qualité de la langue est 10 %. Dans le cas d'une personne dont la langue maternelle n'est pas le français,

> celle-ci ne doit pas être pénalisée pour un accent ou une élocution non conforme aux standards d'excellence de la langue française, lors d'une présentation orale; un accommodement jugé raisonnable peut aussi être appliqué dans le cas d'un examen écrit qui doit être réalisé dans un temps déterminé.

La qualité de la langue inclut tout ce qui contribue à la clarté du propos, notamment l'orthographe, la grammaire, la syntaxe, et la diction dans les présentations orales. L'évaluation d'un travail ou d'une présentation orale est d'abord faite en fonction des critères pertinents au contenu. Par la suite, si la personne enseignante juge que la qualité de la langue est déficiente, des points sont soustraits à la note attribuée.

Un étudiant ou une étudiante qui recevrait une rétroaction à l'effet d'une déficience importante sur ce plan devrait chercher des moyens spécifiques pour exceller en français, tels des cours ou l'encadrement d'un tuteur privé.

N) UNE DEMANDE DE RÉVISION DE NOTE

Tel qu'indiqué dans le Règlement des études, article 4.5.1.5 :

> L'Université reconnaît à toute étudiante ou étudiant le droit à une révision de la **note finale** sous forme de lettre qui lui est attribuée pour une activité pédagogique […], à la condition qu'elle ou qu'il en fasse la demande au moyen du formulaire institutionnel **au plus tard vingt (20) jours ouvrables après que la note confirmée par la faculté** ou le centre universitaire de formation apparaît à son dossier.
>
> La faculté ou le centre universitaire de formation transmet la demande à la personne ou aux personnes qui ont donné la note, lesquelles décident s'il y a lieu de maintenir, d'augmenter ou de diminuer la note.
>
> L'étudiante ou l'étudiant qui s'estime lésé par la révision faite par la personne ou les personnes qui ont donné la note peut faire appel auprès d'un comité de révision nommé par la faculté ou le centre universitaire de formation et composé d'au moins deux (2) membres du personnel enseignant, excluant la personne qui a donné la note. La personne ou les personnes qui ont attribué la note de l'activité pédagogique et l'étudiante ou l'étudiant peuvent présenter leurs observations au comité de révision, mais ne sont cependant pas admis à leurs délibérations. Selon les procédures déterminées par la faculté ou le centre universitaire de formation, ces observations sont soumises par écrit ou en présence. En cas de désaccord entre les membres du comité, la personne qui a la responsabilité du programme d'études ou, en cas de conflit d'intérêt, la personne qu'elle désigne, prend la décision. Cette décision est sans appel.

De plus, tout examen oral individuel doit être enregistré ou avoir lieu en présence d'une autre personne du personnel enseignant de façon à en permettre la révision.

À noter que le résultat de la révision de notes peut conduire au maintien ou à la modification à la hausse ou à la baisse de la note finale accordée initialement.

Le tarif relatif à la révision de notes est fixé par la faculté et s'applique si la note initiale (le résultat sous forme de lettre) été maintenue ou abaissée.

L'étudiant ou l'étudiante doit remplir le formulaire de demande de révision de note qu'il ou elle achemine directement au secrétariat des études supérieures, à Mme Cloé Gilbert.

O) LES RÉSULTATS ACADÉMIQUES COMMUNIQUÉS SOUS FORME DE COTES

Les résultats académiques sont communiqués aux étudiantes et étudiants sous forme de cotes (A+, A, A-, B+, B, B-, C+, C, C-, D+, D, E). Bien que nous ayons un tableau de correspondance entre des pourcentages et des cotes en application dans le cadre du programme de doctorat, il revient à chaque personne responsable d'un cours-ressource de déterminer, dans le contexte de son activité, ce qui correspond à un résultat jugé excellent, très bon, etc. L'appendice A présente des balises utilisées dans l'attribution des cotes. Voici par ailleurs les balises utilisées, le cas échéant, pour convertir des pourcentages en cotes.

ÉCHELLE DE L'UNIVERSITÉ (COTES)	RÉSULTATS EN %
A+ (4,3)	91,5 – 100
A (4,0)	88,5 – 91,4
A– (3,7)	84,5 – 88,4
B+ (3,3)	81,5 – 84,4
B (3,0)	77,5 – 81,4
B– (2,7)	74,5 – 77,4
C+ (2,3)	70,5 – 74,4
C (2,0)	67,5 – 70,4
C– (1,7)	63,5 – 67,4
D+ (1,3)	60,5 – 63,4
D (1,0)	57 – 60,4
E (0)	Inférieur à 57

P) UN SERVICE DE SOUTIEN À LA RECHERCHE

Afin de soutenir la formation étudiante et la réalisation des activités de recherche au Département de psychologie, le Centre de soutien et de formation à la recherche (CSFR) est mis à la disposition de toutes les étudiantes et tous les étudiants du département et a pour mission de leur fournir une aide relative aux différentes étapes d'une recherche scientifique. Il s'agit d'un service offert gratuitement aux étudiantes et étudiants et utile, notamment :

- lors de la planification et de la réalisation du mémoire de doctorat;
- lors de l'analyse et de l'interprétation de données de recherche;
- lors de la rédaction d'un article, de son mémoire doctoral ou d'un rapport scientifique.

Comment avoir recours aux services du CSFR ?

Pour avoir rendez-vous, les étudiantes et étudiants doivent contacter directement les personnes-ressources :

METHODES QUANTITATIVES
Maxime Labonté
Maxime.Labonte@USherbrooke.ca

METHODES QUALITATIVES
Roxane Meilleur
Roxane.Meilleur@USherbrooke.ca

Q) L'INTERRUPTION DES ÉTUDES AU 3e CYCLE

Vous êtes invités à consulter l'article 3.1.1.10 du Règlement des études qui énonce les dispositions relatives à l'interruption des études.

L'autorisation nécessaire de la Faculté sera accordée suivant les règles suivantes :

- Pour des personnes inscrites *en scolarité*, la Faculté autorise l'interruption des études en cas de maladie ou pour un congé parental. Des pièces justificatives sont alors exigées.
- Pour des personnes inscrites *en rédaction*, la Faculté autorise une interruption d'études pour une durée maximale de 16 mois, à la suite de la démonstration qu'elles ne seront pas en mesure de consacrer le temps nécessaire à l'écriture de leur mémoire doctoral. Les responsables de programmes et les directrices et directeurs de recherche sont informés de la période d'interruption et l'encadrement est alors suspendu.

Une personne souhaitant interrompre ses études pourra d'abord en discuter avec la responsable de son cheminement ou la responsable du programme, puis adresser une demande écrite à l'adjointe à la direction aux études supérieures, Mme Nathalie Lachance. Cette demande doit être accompagnée d'un document de preuve justificatif. La personne doit aussi assurer un suivi périodique auprès du secrétariat des études supérieures. Ainsi, un billet du médecin stipulant une interruption « pour une durée indéterminée » nécessite un suivi aux 6 à 8 semaines : dépôt d'un nouveau billet du médecin ou reprise des études.

La personne qui interrompt ses études sans autorisation ou qui excède la période autorisée (16 mois) doit soumettre une nouvelle demande d'admission (article 3.1.1.10), selon les dates habituelles (1er février), si elle souhaite réintégrer le programme. L'analyse de cette demande considérera la qualité du dossier de l'étudiante ou de l'étudiant ainsi que la planification des ressources humaines au Département.

R) ABSENCE PROLONGÉE ET NON PLANIFIÉE DE LA DIRECTRICE DE OU DU DIRECTEUR DE MÉMOIRE DOCTORAL

En cas d'absence prolongée et non planifiée de la part de votre directrice ou directeur de mémoire doctoral, nous vous invitons à contacter le ou la responsable pédagogique du cheminement ou encore le ou la responsable du programme, afin que des mesures transitoires soient mises en place le plus rapidement possible. Nous souhaitons ainsi nous assurer que vous recevrez un encadrement continu tout au long de votre processus de recherche.

S) HEURES DES ACTIVITÉS DE FORMATION

Le matin : 8 h 50 à 11 h 40

L'après-midi : 13 h à 15 h 50

La ponctualité est de mise.

T) DES LIENS INTERNET UTILES

- Site de la Faculté des lettres et sciences humaines FLSH : https://www.usherbrooke.ca/flsh/
- Site du Département de psychologie : www.usherbrooke.ca/psychologie
  - Horaires : www.usherbrooke.ca/psychologie/etudiants-actuels/horaires-et-calendriers
- Politiques et règlements : www.usherbrooke.ca/flsh/etudiants/documents-officiels/
  - *Règlement des études* : https://www.usherbrooke.ca/registraire/fileadmin/sites/registraire/documents/Reglement_des_etudes/Reglement_etudes_2575-009_CU-2019-06-05_vf.pdf
  - Règlement facultaire complémentaire au Règlement des études : https://www.usherbrooke.ca/flsh/fileadmin/sites/flsh/documents/Reglements/reglement_facultaire_complementaire_rde.pdf
  - Règlement facultaire d'évaluation des apprentissages : https://www.usherbrooke.ca/flsh/fileadmin/sites/flsh/documents/Reglements/2500-008-FLSH.pdf
  - Règlement complémentaire d'évaluation des apprentissages au D.Ps. : www.usherbrooke.ca/psychologie/fileadmin/sites/psychologie/espace-etudiant/3e_cycle/Reglement_complementaire_Eval_apprentissages_D_Ps__reguliers_juillet2013.pdf
- Formulaires : www.usherbrooke.ca/flsh/etudiants/documents-officiels/
  - Formulaire de Demande de délai pour compléter une exigence académique
  - Formulaire de demande de révision de note
- Services à la vie étudiante SVE : https://www.usherbrooke.ca/etudiants/
  - Service de psychologie et d'orientation
  - Services à la clé
  - Soutien/financement des activités étudiantes
  - Aide financière
  - Service de santé
- Service des bibliothèques : www.usherbrooke.ca/biblio/

6. COHORTES D'ÉTUDIANTES ET D'ÉTUDIANTS

ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS EN PSYCHOLOGIE CLINIQUE

COHORTE 2019-2023

Isabelle Boutin-Delisle
Mallorie Brisson (Ph.D.-RI)
Aurélie Claing (Ph.D.-RI)
Gabrielle Cloutier
Anne-Sophie Gingras (Ph.D.-RI)
Éloïse Guillemette
Joanna Maria Kowalczyk
Stéphanie Monet
Alexis Perrot
Émilie Pigeon-Moreau
Joanie Poirier (Ph.D.-RI)
Janina Sochaczewski
Corinne Talbot
Émilie Tassé (Ph.D.-RI)

COHORTE 2018–2022

Nadia Anjachak
Pauline Archambault
Andréanne Bourdeau
Carolanne Cadieux-Fitzgerald
Stéphanie Fournier
Kristin Gehl
Sue-Hélène Labonté
Isabelle Lessard (Ph.D.-RI)
Jade Martin-Graveline
Marie-Claude Robert
Cynthia Tremblay

COHORTE 2017–2021

Marie-Ève Béliveau
Gabrielle Boudreau
Andréanne Bourdeau
Simonne Couture (Ph.D.-RI)
Marianne Deneault
Alex Lachance
Véronique Laflamme
Camille Marcoux
Laurence Mignault
Esther Melun (Ph.D.-RI)
Laura Nadeau
Geneviève Rioux (Ph.D.-RI)
Stéphanie Roy-Kielczewski

COHORTE 2016–2020

Philippe Bégin
Audrey-Ann Blais-Côté
Olivier Dussault (Ph.D.-RI)
Valérie Lachance (Ph.D.-RI)
Véronique Lachance
Geneviève Laliberté
Jose Ange Mendoza Herrera (Ph.D.-RI)
Raphaell Paradis-Lavallée
Julie-Ann Parent
Laure Poirier
Delphine Seguin (Ph.D.-RI)
Megane Vallée-Destrempes
Vicky Veilleux (Ph.D.-RI)

Pour avoir l'adresse de courriel de ces personnes, il suffit de consulter le bottin sur le site web de l'Université : www.usherbrooke.ca/bottin

ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS EN PSYCHOLOGIE ORGANISATIONNELLE

COHORTE 2019-2023

Charlotte Castonguay-Gagnon
Jeanne Courtemanche
Fida Douiri (Ph.D-RI)
Marc-Antoine Gagnon
Rachel Guertin
Megan Hackel
Krystel Libert-Morneau (Ph.D-RI)
Lauriane Maheu

COHORTE 2018–2022

Corinne Beauchemin
Anabel Cossette Civitella
Arielle Doiron
Marie-Ève Lebeuf
Félix-Étienne Leduc (Ph.D-RI)
Sarah Lortie
Frédéric Mallette (Ph.D-RI)
Mylène Tremblay

COHORTE 2017–2021

Didier Dolbec
Kassandra Gagnon
Laurence Goulet-Coulombe
Charles Lapierre (Ph.D-RI)
Florence Morin-Parent
Francis Painchaud
Chloé Selmay
Frédérique Tremblay

COHORTE 2016–2020

Thomas Aubin (Ph.D.-RI)
Marie-Pier Boivin (Ph.D.-RI)
Marielle Bourguignon-Cyr
Philippe Desmarais
Joanie Dubé
Félix Guay-Dufour
Julie Lavoie
Sarah Leblanc

Pour avoir l'adresse de courriel de ces personnes, il suffit de consulter le bottin sur le site web de l'Université : www.usherbrooke.ca/bottin

ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS EN INTERVENTION EN ENFANCE ET ADOLESCENCE

COHORTE 2019-2023

Antoine Asselin
Béatrice Côté
Anne-Sophie Dorion (Ph.D-RI)
Anne Dumont-Lévesque
Sandrine Hansen-Jaumard
Isabelle Houvenaghel
Lorie-Anne Jeffrey
Jessica Lalande
Amélie Landry
Gabrielle Lelièvre
Karine Lepage-Martel
Mélina Morin
Zéna Nassar
Valérie Parr
Sandrine Simard

COHORTE 2018–2022

Jane Aubertin
Iulia Cerniavschi
Évelyne Côté
Laurence D'Anjou
Pascale Dugas
François Genest
Julia Hébert
Marie-Zoé Jarry
Amélie Landry
Karine Petitclerc
Laurence Quintal
Florence Rigaud-Larose
Stéphanie Trudel-Pelletier

COHORTE 2017–2021

Sammir Abdelmegid
François Baldo
Rachelle Bélisle-Cloutier
Roxanne Ducharme
Mathilde Emond-Bouchard
Marjolaine Frappier
Marie-Laurence Guay
Rosalie Guillemette
Marie-Pierre Marcil
Marie Miclette
Léa Noirhomme
Audrey Paquette Masson
Angélie Rondeau

COHORTE 2016–2020

Julie Beauregard
Marie-Pier Bilodeau
Marie-Michelle Blouin
Sophie Champagne
Olivier Didier
Samantha Faucher
Mélanie Garceau
Élise Lachapelle
Florence Marsan
Ahlia Mathura
Jessica Miousse
Ana Carolina Rengel
Joëlle Robert
Karine Veilleux

Pour avoir l'adresse de courriel de ces personnes, il suffit de consulter le bottin sur le site web de l'Université : www.usherbrooke.ca/bottin

7. PERSONNES-RESSOURCES

PERSONNES-RESSOURCES POUR LE CHEMINEMENT EN PSYCHOLOGIE CLINIQUE

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE DES COURS : Michel Roy
RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE DES STAGES : Michel Roy
Vous pouvez référer à ces personnes pour toute question concernant les activités d'apprentissage, l'évaluation académique ou pour des questions liées à la dynamique de votre groupe d'apprentissage.

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE DES INTERNATS : Anne Lafontaine
Vous pouvez vous adresser à elle pour toute question relative à la coordination des internats, à la recherche d'un milieu d'internat et à la structure ou l'encadrement pédagogique des internats.

PROFESSEURES ET PROFESSEURS ET LEURS CHAMPS D'INTÉRÊT PARTICULIERS

Maryse Benoit
Ses principaux champs d'intérêts touchent la psychothérapie interculturelle et l'évaluation du stress post-traumatique. De façon plus spécifique, elle s'intéresse à l'évaluation de différentes modalités d'intervention (thérapie cognitive-comportementale, thérapie par l'art, etc.) offertes aux immigrants et aux réfugiés ayant subi de la violence et des traumatismes sévères, ainsi qu'à l'étude des variables socioculturelles pouvant influencer la relation thérapeutique et la réponse au traitement en contexte d'intervention interculturelle. Le rôle des stratégies de régulation des émotions dans l'adaptation post-traumatique : compréhension selon le modèle conceptuel de la théorie développementale de l'attachement, fait également partie de ses thèmes de recherche. Parmi les autres thèmes investigués, notons le traumatisme vicariant, la fatigue de compassion et les stratégies de régulation émotionnelle chez les intervenants qui œuvrent auprès des immigrants et des réfugiés.

Audrey Brassard
Ses principaux intérêts portent sur le fonctionnement conjugal et sexuel chez l'adulte; l'attachement amoureux, la sexualité et les dysfonctions sexuelles chez les adultes; les facteurs de prédiction de la détresse et de la violence conjugale; la psychothérapie de couple.

Anne Brault-Labbé
Au regard de la formation clinique, elle s'intéresse particulièrement à tout ce qui a trait aux aspects relationnels de la psychothérapie (p. ex., impasses, ruptures et réparations relationnelles; créativité relationnelle; conscience réflexive et intersubjectivité). Dans ses activités de recherche, elle s'intéresse à des thèmes se rapportant à la psychologie existentielle (p.ex., deuil et maladie; appréhension et acceptation de la mort; solitude existentielle; soutien à des populations directement touchées par des préoccupations et des enjeux existentiels). Plusieurs de ses travaux portent également sur des variables impliquées dans l'adaptation et la construction de sens face aux adversités existentielles, notamment l'engagement, la créativité, le contact avec la nature ainsi qu'avec les productions artistiques et culturelles. Plusieurs de ces thèmes convergeant vers celui de la douance, celui-ci constitue également un thème en développement dans son laboratoire.

Guylaine Côté
Ses intérêts de recherche portent principalement sur les thérapies cognitives et comportementales; la prévention, l'évaluation et le traitement des troubles anxieux et des troubles qui y sont associés; les thérapies cognitives comportementales classiques ainsi que celles d'acceptation, d'engagement et de gestion des émotions; la dissémination des traitements validés empiriquement; le traitement des troubles anxieux par réalité virtuelle et la cyberpsychologie.

Jean Descôteaux
Ses champs d'intérêt touchent les fonctionnements intra et interpersonnels. Dans les deux cas, il tente d'approcher son objet d'étude selon de multiples perspectives : psychodynamique (p. ex., transfert, contre-transfert, mentalisation, personnalité), cognitive (p. ex., régulation des émotions, schémas internes), et sociale (p. ex., partage social des émotions, personnalité). Il s'intéresse enfin à ces processus tant dans des contextes « normaux » que pathologiques ou psychothérapeutiques.

Lise Gagnon
Ses intérêts se situent dans la perspective de l'approche psychodynamique (particulièrement les troubles de la personnalité) puis dans le champ de la neuropsychologie des émotions et les convergences entre psychothérapie et neurosciences (plus particulièrement dans le contexte des interventions auprès des personnes âgées atteintes ou non de troubles neurocognitifs).

Patrick Gosselin
Ses principales recherches abordent la compréhension, la prévention et le traitement psychologique des inquiétudes excessives et des troubles anxieux. Il étudie notamment les vulnérabilités psychologiques prédisposant à ces problématiques. Ses principaux projets de recherche portent sur (a) le traitement du trouble d'anxiété généralisée chez les enfants et les adultes, (b) le traitement des inquiétudes excessives et de l'anxiété durant la période périnatale (durant la grossesse et en postpartum) et (c) le développement et le rôle de l'intolérance à l'incertitude. Il réalise aussi quelques travaux en lien avec la réalité virtuelle et la cyberpsychologie.

Olivier Laverdière
Ses intérêts de recherche portent principalement sur la psychométrie et la psychothérapie. Il mène des travaux sur les différentes dimensions du fonctionnement psychologique (régulation des affects, relations interpersonnelles, attachement mentalisation, etc.) associées à la personnalité, tant normale que pathologique. Il s'intéresse également à la psychothérapie psychodynamique, notamment aux facteurs qui influencent son déroulement (transfert et contre-transfert, relations d'objet, alliance thérapeutique, etc.).

Dominique Lorrain
Ses champs d'intérêts en recherche s'inscrivent principalement dans le courant de l'approche cognitive comportementale et portent plus spécifiquement sur les cognitions et la mémoire, de même que sur les processus attentionnels, l'immersion sensorielle, les troubles de vigilance et du sommeil ainsi que sur la détresse psychologique.

Marie Papineau
Elle mène des travaux de recherche sur les facteurs individuels qui peuvent prédisposer à l'épuisement professionnel, en lien avec la prévention de cette souffrance en milieu de travail. Elle est également intéressée par recherche sur le travail clinique de la résistance en psychothérapie, s'inscrivant dans une approche psychodynamique.

Alfonso Santarpia
Ses recherches en psychologie clinique et en psychopathologie s'inscrivent dans une approche d'orientation humaniste/existentielle et abordent les effets thérapeutiques de la parole sur l'expérience corporelle, les effets thérapeutiques et narratifs de l'art et des artistes sur différents types de populations, les effets thérapeutiques et narratifs des pratiques religieuses et spirituelles dans des états de conscience ordinaire ou modifiée et la présence corporelle et les effets de présence dans des contextes de psychothérapie (ou de soin) avec une attention spécifique aux psychothérapies à médiation corporelle.

COORDONNÉES DES PERSONNES-RESSOURCES SUR LE CAMPUS DE SHERBROOKE

PROFESSEURES ET PROFESSEURS (819-821-8000 ou 1 800-267-8337, suivi du numéro de poste)

Nom	Téléphone	Courriel
BENOIT Maryse	poste 63869	Maryse.Benoit@USherbrooke.ca
BRASSARD Audrey	poste 65276	Audrey.Brassard2@USherbrooke.ca
BRAULT-LABBÉ Anne	poste 62203	Anne.Brault-Labbé@USherbrooke.ca
COTÉ Benoit	poste 62948	Benoit.Cote3@USherbrooke.ca
CÔTÉ Guylaine	poste 62218	Guylaine.Cote@USherbrooke.ca
COURCY François	poste 62230	Francois.Courcy@USherbrooke.ca
DESCÔTEAUX Jean	poste 63366	Jean.Descoteaux@USherbrooke.ca
GAGNON Lise	poste 65485 819-780-2220, poste 45322	Lise.Gagnon@USherbrooke.ca
GOSSELIN Patrick	poste 63811	Patrick.Gosselin@USherbrooke.ca
LAVERDIÈRE Olivier	poste 65568	Olivier.Laverdiere@usherbrooke.ca
LEVESQUE-CÔTE Julie	poste 62215	Julie.Levesque-Cote@USherbrooke.ca
LONGPRÉ Philippe	poste 66530	Philippe.Longpre@USherbrooke.ca
LORRAIN Dominique	poste 61039 819-780-2220, poste 45295	Dominique.Lorrain@USherbrooke.ca
MALO Marie	poste 65950	Marie.Malo@USherbrooke.ca
PAPINEAU Marie	poste 62226	Marie.Papineau@USherbrooke.ca
SANTARPIA Alfonso	Poste 62225	Alfonso.Santarpia@USherbrooke.ca

CHARGÉES DE COURS À FORFAIT

Nom	Téléphone	Courriel
FAUCHER Christiane	poste 62940	Christiane.Faucher@usherbrooke.ca
LAFONTAINE Anne	poste 62229	Anne.Lafontaine@USherbrooke.ca

PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNEL

Nom	Téléphone	Courriel
DE LAFONTAINE Kathleen	poste 66465	Kathleen.De.Lafontaine@USherbrooke.ca
ROY Michel	Poste 63791	Michel.Roy@USherbrooke.ca
ST-LAURENT Fanie	poste 63848	coord.doc.psycho@USherbrooke.ca

SECRÉTARIAT

Nom	Téléphone	Courriel
BÉDARD, Élizabeth (CIPUS)	poste 63191	Elizabeth.Bedard@USherbrooke.ca
GILBERT Cloé (Académique)	821-7210 ou poste 63203	Cloe.Gilbert@USherbrooke.ca
MARTIN Julie (Département)	821-7222 ou poste 63222	Psychologie@USherbrooke.ca

Appendice A

Balises pour l’attribution des cotes pour les cours

BALISES POUR L'ATTRIBUTION ET L'INTERPRÉTATION DES COTES*

A+ Excellent! Rien à redire : présence des éléments attendus et maîtrise des habiletés évaluées. Pertinence de tous les éléments. Rend compte d'une compréhension de la complexité de la situation. Un détail pertinent souligné ou pris en compte et passé inaperçu par les autres. Niveau élevé d'intégration*. Habiletés ou rendement remarquables selon le niveau attendu; compétence générale nettement au-dessus de la moyenne. Aucune lacune notable à souligner.

A Excellent! Complet et pertinence de tous les éléments. Rend compte d'une compréhension de la complexité de la situation. Niveau élevé d'intégration. Habiletés ou rendement très satisfaisant selon le niveau attendu d'un doctorant ou d'une doctorante; compétence générale au-dessus de la moyenne. Lacune mineure pouvant être soulignée.

A- Excellent! Complet : présence des éléments attendus. Pertinence de tous les éléments. Rend compte d'une compréhension de la complexité de la situation. Manifestation d'une très bonne intégration. Habiletés ou rendement selon le niveau attendu d'un doctorant ou d'une doctorante; compétence générale à la limite supérieure de la moyenne dans la plupart des situations et habiletés évaluées. Une ou quelques lacunes mineures à souligner.

B+ Très bien! Présence de la majorité des éléments attendus. Pertinence de la grande majorité des éléments. Manifestation d'une bonne intégration. Habiletés ou rendement selon le niveau attendu d'un doctorant ou d'une doctorante; compétence générale correspondant à la moyenne. Une ou quelques lacunes d'ordre mineur à souligner.

B Bien, mais il manque tout de même un ou des éléments importants attendus. Pertinence de la majorité des éléments. Manifestation d'une intégration partielle. Habiletés ou rendement au seuil inférieur du niveau attendu d'un doctorant ou d'une doctorante; compétence générale à la limite inférieure de la moyenne. Une ou plusieurs lacunes dont l'importance peut varier à souligner.

B- Insuffisant, bien qu'une majorité des éléments importants soient présents. Pertinence de la majorité des éléments. Manifestation d'une intégration acceptable. Habiletés ou rendement à la limite du niveau attendu d'un doctorant ou d'une doctorante; compétence générale légèrement au-dessous de la moyenne. Une ou plusieurs lacunes importantes à souligner.

C+ Éléments importants pas tous présents; absence d'éléments attendus. Présence d'éléments qui manquent de signifiance dans le contexte du travail, de l'exposé ou de la formation pratique; éparpillement. Intégration peu perceptible sur l'ensemble. Habiletés ou rendement au-dessous du niveau attendu d'un doctorant ou d'une doctorante; compétence générale clairement au-dessous de la moyenne. Une ou plusieurs lacunes majeures à souligner.

C Éléments importants pas tous présents; absence de plusieurs éléments attendus ou d'un élément d'ordre majeur. Présence d'éléments qui manquent de signifiance dans le contexte du travail, de l'exposé ou de la formation pratique; éparpillement. Manifestation de limites importantes sur le plan de l'intégration. Habiletés ou rendement nettement au-dessous du niveau attendu d'un doctorant ou d'une doctorante; compétence générale très inférieure à la moyenne. Une ou plusieurs lacunes majeures à souligner.

C- Éléments importants pas tous présents; absence de plusieurs éléments attendus ou d'un élément d'ordre majeur. Présence d'éléments qui manquent de signifiance dans le contexte du travail, de l'exposé ou de la formation pratique; éparpillement. Intégration non perceptible; manifestation de limites importantes sur le plan de l'intégration. Habiletés ou rendement nettement au-dessous du niveau attendu d'un doctorant ou d'une doctorante; compétence générale très inférieure à la moyenne. Nombreuses lacunes à souligner dont plus d'une d'ordre majeur.

D+ Présence de quelques éléments importants mais absence d'une majorité d'éléments attendus. Présence d'éléments qui manquent de signifiance dans le contexte du travail, de l'exposé ou de la formation pratique; éparpillement. Intégration non perceptible; manifestation de limites importantes sur le plan de l'intégration. Rendement nettement inférieur à ce qui est attendu d'un doctorant ou d'une doctorante; compétence générale très inférieure à la moyenne. Nombreuses lacunes à souligner dont plus d'une d'ordre majeur. À la limite de l'échec.

E Échec. Le rendement est clairement insuffisant pour un doctorant ou une doctorante, même si cette insuffisance ne porte que sur un seul aspect des compétences attendues d'une ou d'un psychologue.

* **Balises pour évaluer l'intégration**. Les différents éléments sont bien situés et compatibles les uns par rapport aux autres; leur présentation et organisation rendent compte d'une conception systémique de la matière ou de la pratique professionnelle; liens pertinents; complexité. Capacité de croiser des savoirs ou apprentissages issus de différentes sources ou activités. Capacité d'autoréflexion, d'autocritique et d'autorégulation. Liens pertinents et signifiants avec la pratique professionnelle. Capacité d'expliciter ses intentions et d'évaluer l'impact de ses actions professionnelles. Signifiance dans le parcours personnel du développement des compétences professionnelles.

☞ Dans l'interprétation des cotes, il importe de savoir qu'à partir d'une cote « C+ » en descendant, il peut s'agir d'une situation préoccupante et il peut s'ensuivre un avis et encadrement particulier. Avec une cote « D+ », la pertinence de la poursuite du programme peut être questionnée par l'équipe professorale.

Appendice B

Balises pour l’interprétation des cotes pour les stages et l’internat

BALISES POUR L'INTERPRÉTATION DES COTES POUR LES STAGES ET L'INTERNAT

A+ Maîtrise **toutes** les habiletés évaluées au niveau exigé, et **certaines habiletés au-dessus** du niveau exigé. Démontre une compétence générale **nettement au-dessus** de la moyenne.

A Maîtrise **toutes** les habiletés évaluées au niveau exigé. Démontre une compétence générale **au-dessus** de la moyenne.

A- Maîtrise **la plupart des habiletés** requises au niveau exigé. Démontre une compétence générale **un peu au-dessus** de la moyenne dans la plupart des habiletés évaluées.

B+ Maîtrise plusieurs habiletés au niveau exigé, mais a des **lacunes dans certaines** de ces habiletés. Démontre une compétence générale **dans la moyenne.**

B Maîtrise certaines habiletés évaluées au niveau exigé, mais **a des lacunes dans plusieurs** de ces habiletés. Démontre une compétence générale **un peu en-dessous** de la moyenne.

B- Démontre **beaucoup de lacunes dans certaines** habiletés évaluées, ou **d'importantes lacunes dans une** habileté jugée cruciale. Démontre une compétence générale **en-dessous** de la moyenne.

C+, C, C-
Inquiète le superviseur quant à la compétence générale démontrée ou dans une habileté centrale et **demande un encadrement plus serré** pour la prochaine étape des stages ou de l'internat. L'étudiant(e) réussit l'activité, mais dans la suite de sa formation pratique, il aura besoin d'un encadrement dont les mesures seront établies par un comité du profil clinique.

D+, D
Inquiète sérieusement le superviseur quant à la compétence générale démontrée ou dans une habileté centrale et **remet en question la poursuite ou la réussite de cette activité.** Le dossier de l'étudiant(e) sera soumis à l'examen d'un comité du profil clinique afin d'évaluer les éléments pertinents à considérer dans la prise de décision d'autoriser la poursuite des activités de stages ou d'internat.

E Échec

Appendice C
Quelques définitions fournies par l'OPQ

QUELQUES DÉFINITIONS FOURNIES PAR L'OPQ

L'Ordre des psychologues du Québec définit comme suit différents aspects d'une activité de stage, notamment les notions de contact client et les différentes formes de supervision (*Manuel d'évaluation des programmes de doctorat en psychologie*, avril 2016).

Contact direct

Toute activité de formation pratique lors de laquelle l'étudiant est face à face et intervient, dans un rôle actif, auprès d'un client et ou de tout membre significatif de son système (ex. : enseignant, parent, dirigeant/gestionnaire) en lien direct avec la prestation de services psychologiques.

Contact indirect

Toute activité de formation pratique reliée à la prestation de services psychologiques, mais pour lesquels l'étudiant n'intervient pas directement auprès du client ou de tout membre significatif de son système (par ex. : observer derrière le miroir ou à l'aide d'un média électronique, assister à titre d'observateur à une intervention ou une évaluation, etc.).

Autres activités

Les activités qui ne sont pas du contact direct ou indirect, par exemple : tenue de dossier, rédaction de rapport, préparation d'entrevue, correction/cotation d'épreuve psychométrique, discussion et conférence de cas, etc.

Supervision individuelle

La supervision est qualifiée d'individuelle lorsque le superviseur et l'étudiant interagissent l'un avec l'autre, en face à face, et qu'ils traitent spécifiquement d'un client de l'étudiant ou d'un mandat qui lui est confié, ainsi que de toute question relative à son développement professionnel. La supervision individuelle peut se dérouler avec comme seuls participants le superviseur et le supervisé ou elle peut se dérouler dans un groupe comptant un certain nombre de superviseurs et de supervisés. Dans le dernier cas, l'étudiant reçoit, en présence d'autres étudiants, une supervision pour un de ses clients ou pour les mandats qui lui sont confiés.*

Supervision « de groupe »

La supervision est qualifiée « de groupe » lorsque les membres d'un groupe participent à la supervision de leur collègue, ce qui contribue à enrichir leur exposition à divers types de cas, de clientèles, de systèmes ou de groupes communautaires et de modalités d'évaluation et d'intervention. Les étudiants y développent aussi des habiletés d'interaction professionnelle et y consolident leur identité professionnelle.

*Au D.Ps. - cheminement clinique, les étudiants reçoivent deux types de supervision individuelle : « un à un » et « en groupe » :

La supervision est qualifiée « d'individuelle *un à un* » lorsque le superviseur et l'étudiant interagissent l'un avec l'autre, en face à face, et qu'ils traitent spécifiquement d'un client de l'étudiant ou d'un mandat qui lui est confié, ainsi que de toute question relative à son développement professionnel.

La supervision est qualifiée « d'individuelle *en groupe* » lorsque l'étudiant reçoit, en présence d'autres étudiants, une supervision pour un de ses clients ou pour les mandats qui lui sont confiés; cette supervision inclut également l'échange autour de toute question relative au développement professionnel de l'étudiant. Ce type de supervision doit être structuré de telle sorte que l'étudiant y reçoit un temps de supervision spécifique, régulier et planifié.

Appendice D

Rôle et responsabilités des doctorantes et des doctorants

Rôle et responsabilités des doctorantes et des doctorants
au département de psychologie de l'Université de Sherbrooke

Le département de psychologie de l'Université de Sherbrooke reconnaît que le doctorant est le premier responsable du développement de ses compétences professionnelles dans le cadre du programme établi.

Responsabilités :

- S'engager activement et proactivement dans son processus d'apprentissage.
  - Se préparer adéquatement pour chacune des activités du programme afin d'atteindre les objectifs fixés.
  - Assister et participer activement à toutes les activités académiques de son cursus.
  - S'assurer de mettre en place les conditions permettant de répondre aux exigences et échéances de sa formation dans un programme de 3e cycle universitaire.
  - Identifier ses besoins d'apprentissage de manière autonome et s'assurer de prendre les moyens optimaux pour se développer.
- Solliciter, considérer de façon constructive et intégrer les rétroactions sur ses travaux, ses comportements, ses attitudes et sa performance durant son parcours doctoral.
- Assumer la réalisation des étapes du processus de recherche pour son mémoire doctoral et conduire une recherche scientifique dans son domaine dans le respect des échéances administratives.
- Réaliser les activités reliées à ses stages en s'appuyant sur les modèles et pratiques enseignés.
- Faire preuve d'éthique et de professionnalisme dans toutes les activités pédagogiques reliées à sa formation, notamment à l'occasion des stages et lors de toutes activités ayant un lien avec son statut d'étudiante et d'étudiant de l'Université de Sherbrooke.
- Gérer ses émotions et les réactions qui en découlent lors des interactions avec ses collègues, le personnel enseignant et l'ensemble des représentants universitaires.
- Favoriser des relations interpersonnelles respectueuses avec ses collègues, le personnel enseignant et l'ensemble des représentants universitaires.
- Contribuer de façon optimale à l'apprentissage de ses collègues par des comportements et attitudes de collaboration et de coopération.
- S'informer et respecter l'ensemble des politiques, des directives et des règlements de l'Université, de la Faculté et du département qui le concernent.
- Respecter les règles relatives à la propriété intellectuelle et commerciale, à la confidentialité et à la déontologie de la recherche sur l'humain, en particulier lorsque la formation est acquise par la participation à des projets de recherche ou à des stages, et les engagements de l'Université envers les tiers en ces domaines.

Appendice E
Document informatif sur le plagiat

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées.

À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du *Règlement des études* (Règlement 2575-009)

9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme ou à un parcours libre.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);

b) commettre un autoplagiat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);

c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;

d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;

e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;

f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique;

[...]

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets ;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat).

Autrement dit : mentionnez vos sources

NOTES PERSONNELLES